

N° 293

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 25 janvier 2013

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (1) sur les actes du colloque « La France dans le Pacifique : quelle vision pour le 21e siècle? » organisé le 17 janvier 2013,

Par M. Serge LARCHER,

Sénateur.

(1) Cette délégation est composée de : M. Serge Larcher, *président* ; MM. Éric Doligé, Claude Domeizel, Michel Fontaine, Pierre Frogier, Joël Guerriau, Michel Magras, Jean-Claude Requier, Mme Catherine Tasca, MM. Richard Tuheiava, Paul Vergès et Michel Vergoz, *vice-présidents* ; Mme Aline Archimbaud, M. Robert Laufoaulu, *secrétaires* ; MM. Maurice Antiste, Jean-Étienne Antoinette, Mme Éliane Assassi, MM. Jacques Berthou, Jean Bizet, Jean-Marie Bockel, Gérard César, Mme Karine Claireaux, MM. Christian Cointat, Jacques Cornano, Félix Desplan, Mme Jacqueline Farreyrol, MM. Louis-Constant Fleming, Gaston Flosse, Jacques Gillot, Jean-Jacques Hyst, Jacky Le Menn, Jeanny Lorgeoux, Roland du Luart, Gérard Miquel, Thani Mohamed Soilihi, Alain Néri, Georges Patient, Mme Catherine Procaccia, MM. Charles Revet, Gilbert Roger, Abdourahamane Soilihi et Hilarion Vendegou.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<i>OUVERTURE</i>	7
M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat	7
Message de M. Serge Larcher, Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, lu par M. Robert Laufoaulu, Sénateur des Îles Wallis et Futuna, Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer	11
<i>TABLE-RONDE 1 :</i> <i>GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE</i>	15
<i>INTRODUCTION</i>	15
M. Jeanny Lorgeoux, Sénateur de Loir-et-Cher, Membre de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer	15
1. Une politique française du Pacifique ?	19
M. Michel Rocard, ancien Premier ministre, Ambassadeur chargé de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique, Président du Comité national pour la coopération avec l'Asie-Pacifique	19
Mme Élisabeth Laurin, Directeur d'Asie et d'Océanie, ministère des Affaires étrangères	27
Mme Rosemary Banks, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, Représentant permanent auprès de l'OCDE.....	31
M. Ric Wells, Ambassadeur d'Australie en France	35
2. Quels moyens militaires et maritimes pour y répondre ?	37
M. Michel Aymeric, Secrétaire général de la Mer.....	37
Vice-amiral (2S) Jean-Louis Vichot, Ancienne Autorité de coordination pour les questions internationales État-major de la marine, ministère de la Défense	39
<i>TABLE-RONDE 2 :</i> <i>ÉTAT, COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, UNION EUROPÉENNE : QUELLES COOPÉRATIONS DANS LE PACIFIQUE ?</i>	43
<i>INTRODUCTION</i>	43
M. Hadelin de La Tour du Pin, Ambassadeur, Secrétaire permanent pour le Pacifique, Représentant permanent de la France auprès de la Communauté du Pacifique (CPS).....	43

1. Les pays et territoires d’outre-mer français, têtes de pont de l’Union européenne ?	45
M. Maurice Ponga, Député européen, circonscription Outre-mer, section Pacifique	45
M. Theodore Saramandis, Chef de Task Force Europe Aid, Commission européenne.....	47
M. Ibrahim Moussouni, Responsable du département des politiques européennes d’insertion régionale et de valorisation de l’Outre-mer, Ministère des outre-mer.....	53
Mme Chloé Calvignac, Correspondante pour le suivi des affaires européennes, Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle- Calédonie	55
2. L’État et les collectivités d’outre-mer : quelles compétences en matière de relations internationales ?	59
M. François Bockel, Chef du Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.....	59
M. Jean-Marc Regnault, Chercheur associé à l’Université de la Polynésie française.....	63
Dr Nathalie Rossette-Cazel, Directrice de la société LexAct, Consule honoraire de France aux îles Cook.....	65
3. La coopération décentralisée : quels liens avec le Pacifique ?	69
M. Paul Raoult, Maire de Le Quesnoy, commune jumelée avec Cambridge (Nouvelle- Zélande)	69
M. Bernard Grasset, Maire de Rochefort, ville organisatrice du festival « Rochefort Pacifique »	73
TABLE-RONDE 3 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : APPRIVOISER LES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ?	77
INTRODUCTION	77
M. Christian Cointat, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Membre de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer.....	77
1. Des contraintes identifiées à prendre en compte ?	79
M. Marc Del Grande, Directeur du Service des politiques publiques, ministère des Outre- mer.....	79
M. Gilbert David, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD)	83
M. Yves Henocque, Conseiller principal Stratégies maritimes et gestion intégrée mer et littoral, Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER)	89
Capitaine de Vaisseau Christophe Pipolo, Chef du Bureau Asie-Pacifique, Amérique latine, état-major des armées, ministère de la Défense	93

2. Comment agir en faveur du développement de secteurs économiques exposés à ces contraintes ?	97
Mme Doriane Sanchez-Lebriz, Directeur du développement international, Agence pour le développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)	97
M. Pascal Pacaut, Chef de la direction Outre-mer, Agence Française de Développement (AFD)	99
M. Richard Bailey, Président-Directeur général du groupe Pacific Beachcomber	101
 TABLE-RONDE 4 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : DES ATOUTS POUR RELEVER LES DÉFIS DU 21^E SIÈCLE	
INTRODUCTION	105
M. Robert Laufoaulu, Sénateur des Îles Wallis-et-Futuna, Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer	105
 1. Les collectivités ultramarines du Pacifique : un potentiel de richesses qui nourrit l’innovation	
M. Philippe Lemercier, Délégué général à l’Outre-mer, Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER)	107
M. Julien Denègre, Business Development Manager, Département mines, métaux, nucléaire et défense, TECHNIP	115
M. Jérôme Fabre, Directeur du développement ERAMET-Nickel	117
 2. Les énergies renouvelables : à la conquête de l’autonomie énergétique	
M. Frédéric Chino, Directeur du développement Énergie thermique des mers, DCNS	119
M. Guy Fabre, Directeur de l’Action régionale sud et Outre-mer, Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME)	121
 3. Entreprises et décideurs : comment valoriser le potentiel de la région ?	
M. Laurent Desmales, Directeur, COLAS Nouvelle-Calédonie	125
M. Jean-Marie Guillermou, Directeur Asie-Pacifique pour l’Exploration et la Production, TOTAL	129
 CLÔTURE	
M. Victorin Lurel, Ministre des outre-mer	133
LE PROGRAMME DE LA RENCONTRE	139
ANNEXES	141

OUVERTURE

*M. Jean-Pierre Bel,
Président du Sénat*

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais souligner tout le plaisir que j'ai à vous accueillir et en même temps la frustration qui sera la mienne, puisqu'après avoir ouvert ce colloque, je serai contraint de vous quitter en raison d'autres obligations. Je vous prie également d'excuser l'absence de Serge Larcher, sénateur, Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui pour des raisons qui me conduisent à lui souhaiter un prompt rétablissement. Je sais à quel point il le regrette, car ce projet de colloque lui tenait beaucoup à cœur. Il s'y est beaucoup investi et a préparé un message qui nous sera délivré tout à l'heure par le sénateur de Wallis et Futuna, Robert Laufoaulu. Je voudrais aussi excuser l'absence de Richard Tuheiava, qui accompagne aujourd'hui le Président de la Polynésie française, Oscar Temaru, aux Nations Unies à New York.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai eu l'occasion de témoigner à plusieurs reprises mon intérêt pour les travaux relatifs à l'outre-mer conduits au Sénat. Je suis donc particulièrement heureux de prononcer ces quelques mots d'ouverture sur les perspectives de la présence française dans le Pacifique du 21^{ème} siècle. Je veux remercier pour leur participation et leur partenariat le ministère des Outre-mer ainsi que le ministère des Affaires étrangères. La pleine reconnaissance des outre-mer fut un de mes premiers engagements en tant que Président du Sénat. Lorsque nous avons créé la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, il y a un peu plus d'un an, nous souhaitions promouvoir une meilleure prise en compte des outre-mer au sein de l'institution, mieux faire connaître et valoriser ce potentiel exceptionnel. Cette jeune délégation à l'outre-mer est composée de 21 sénateurs ultramarins et 21 sénateurs élus dans l'Hexagone. Diverse dans sa composition, elle a su l'être aussi par la nature des travaux qui ont été produits. Je n'imaginai pas alors, concrètement, la qualité des travaux réalisés par la délégation dans un délai si court. Ils enrichissent considérablement notre connaissance et notre approche des questions ultramarines, tant dans leur dimension humaine que culturelle et environnementale.

Au mois de mai dernier, elle nous a réunis pour un colloque sur les mémoires croisées du passé colonial français. Ce fut une rencontre inédite de sénateurs, d'historiens, d'associations et de jeunes artistes dont je garde un souvenir très vif, car l'initiative était très originale et les échanges ont été passionnants. En novembre, en partenariat avec l'INA et France Ô, un autre

colloque a eu lieu, sur le thème de la mémoire audiovisuelle des outre-mer, à propos de la numérisation de 50 ans d'archives audiovisuelles. Entre temps, des travaux d'expertise ont été conduits sur la vie chère, la zone économique exclusive ou encore la politique de la pêche, sujet toujours d'actualité. La rencontre qui s'ouvre aujourd'hui apporte une nouvelle preuve de la diversité des sujets et des dialogues suscités par la Délégation sénatoriale à l'outre-mer. Elle répond à une attente et un besoin, celui de mieux apprécier l'apport des collectivités d'outre-mer.

Grâce à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis et Futuna, la France est présente dans le continent océanien, que Jean-Marie Le Clézio qualifiait de « continent invisible », cet immense espace maritime situé à 16 000 kilomètres de l'Hexagone. Dans cette région du monde, malgré l'influence grandissante des pays asiatiques, l'influence anglo-saxonne reste très marquée. La participation ce matin des Ambassadeurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande à vos travaux en témoigne. Leur éclairage sera précieux quant aux équilibres géopolitiques entre la France et les États du Pacifique.

Les trois collectivités françaises d'Océanie présentent des caractéristiques spécifiques, tant institutionnelles que géographiques ou démographiques. Elles n'ont ni le même statut ni les mêmes ressources. En Nouvelle-Calédonie, le processus issu des accords de Matignon et de Nouméa donne une forte autonomie à ce territoire. Ce processus, porté par des hommes et des femmes qui ont voulu dépasser leurs antagonismes, se concrétise par un véritable partage de souveraineté et la Nouvelle-Calédonie constitue aujourd'hui un point de stabilité de l'arc méditerranéen. Des transferts de compétences majeurs doivent encore intervenir dans la dernière étape de l'accord, la consultation sur l'auto-détermination. La Polynésie française, quant à elle, jouit d'une forte autonomie et de prérogatives étendues. S'agissant des îles Wallis et Futuna, il y a sans doute matière à réflexion en vue d'une actualisation du statut, même si elle suppose bien sûr un consensus local.

Les lois organiques statutaires permettent à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française d'exercer des compétences étendues dans le domaine des relations extérieures. Ces collectivités se sont donc engagées dans une politique active d'insertion régionale. L'appartenance de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna à la culture océanienne favorise le rapprochement entre la France et les États de la région, où l'aide et la participation de la France sont souvent sollicitées. Il nous faut donc envisager la présence française dans le Pacifique sous l'angle des relations régionales. La France dispose de six ambassades dans la zone océanienne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Papouasie Nouvelle-Guinée, au Vanuatu, à Fidji et aux Philippines. Notre pays est fortement représenté dans cette immense région peuplée d'à peine 10 millions d'habitants. La perception de la présence française dans la région s'est fortement améliorée au cours des dernières décennies, grâce d'une part au

processus qui a permis d'apaiser les tensions en Nouvelle-Calédonie et d'autre part à la fin des essais nucléaires français en Polynésie en 1996.

Cette évolution a été particulièrement sensible au sein du Forum des îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie sont membres associés et dont Wallis et Futuna est un membre observateur. Par ailleurs, ces trois collectivités sont, comme la France, membres à part entière de la Communauté du Pacifique, une organisation internationale à vocation régionale. Elles peuvent ainsi développer activement leurs relations avec les États du Pacifique et les organisations régionales et étendre leur influence en bénéficiant du réseau diplomatique français dans le Pacifique. Les populations du Pacifique sont confrontées à des questions spécifiques telles que l'éloignement et l'isolement de nombreuses îles, les effets directs du réchauffement de la planète, des catastrophes naturelles, la pêche illicite et les grands trafics qui empruntent les voies maritimes. La question du développement se pose néanmoins de manière aiguë, dans un milieu où les contraintes géographiques telles que les distances et la taille réduite des surfaces habitables sont fortes. La problématique environnementale, entre développement humain et préservation du milieu naturel, trouve ici une illustration exemplaire. Je pense notamment à l'accès à l'eau potable ou à la gestion difficile des déchets en Polynésie.

La géographie et la géologie de cette région offrent aussi de réelles opportunités de développement, notamment en matières premières et énergétiques. Je pense en particulier à la mise en valeur des ressources minières en Nouvelle-Calédonie. Sur les questions environnementales, des approches régionales ont vu le jour, notamment au travers du programme régional océanien de l'environnement. Des solidarités régionales ont pris le relais sur les problèmes induits par les changements climatiques et sur la préservation de l'environnement. La notion d'intérêt commun a émergé des relations de voisinage qui se sont construites peu à peu pour protéger les zones maritimes et préserver les ressources. Le continent océanien est un continent liquide, ses populations un peuple de l'eau, sa culture la fluidité. C'est pourquoi des améliorations pourraient porter, selon les contextes, sur une circulation facilitée avec les pays voisins, par une politique locale des visas ou, comme cela a été proposé, des échanges universitaires avec les États voisins.

Dans un récent avis, le Conseil Économique, Social et Environnemental rappelait d'ailleurs que le Pacifique est devenu, à deux exceptions près, une zone libre de visas « court séjour » pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna ou en Polynésie française. Cette mesure a été particulièrement appréciée lors des Jeux du Pacifique à Nouméa à l'été 2011.

Les liens tissés par la France et par les collectivités françaises en Océanie montrent ce que les échanges apportent à un monde souvent porteur d'incertitudes et de déséquilibres. Il donne une belle illustration de ce que pourraient être les « Nations-relations » imaginées par Édouard Glissant et

Patrick Chamoiseau : « *comme il y a eu des États-Nations, il y aura des Nations-relations. Comme il y a eu des frontières qui séparent et distinguent, il y aura des frontières qui distinguent et relient et qui ne distingueront que pour relier* ».

Je vous souhaite à tous de fructueux travaux.

***Message de M. Serge Larcher,
Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer,
lu par M. Robert Laufoaulu,
Sénateur des Îles Wallis et Futuna,
Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer***

Bonjour à tous. Je salue notre Président Serge Larcher, dont nous espérons qu'il sera parmi nous le plus rapidement possible. Il m'a demandé de vous délivrer le message suivant en son nom :

« Monsieur le Président,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs, vous qui, nombreux, avez accepté de venir témoigner aujourd'hui ou animer nos débats, en qualité d'élu, tant européen ou national que local, en qualité de haut responsable de l'armée ou des administrations en charge des questions relatives à la mer ou aux outre-mer, au niveau national comme européen, en qualité de chercheur dans le cadre universitaire comme dans celui d'instituts de renom tels que l'IFREMER ou l'IRD, soit encore en qualité de responsable des questions de coopération, de développement et de mise en valeur des potentiels locaux au sein d'instances associant acteurs publics et privés ou d'entreprises engagées sur le terrain à la pointe des évolutions technologiques,

Mesdames et Messieurs, vous dont la curiosité a été piquée par l'initiative prise aujourd'hui par le Sénat et notre délégation sénatoriale en particulier, en fructueuse collaboration avec le ministère des affaires étrangères et le ministère des outre-mer,

Je vous souhaite à tous la bienvenue en ce début de journée, qui a toutes les chances de se révéler passionnante.

Mais avant de nous embarquer pour les vastes et somptueux horizons du Pacifique Sud, je me tournerai vers notre Président du Sénat, Jean-Pierre Bel, dont l'engagement en faveur d'une meilleure connaissance et d'une véritable reconnaissance de nos outre-mer n'est plus à prouver. Après la création de notre délégation sénatoriale, qui concrétise une de ses toutes premières initiatives après son accession à la Présidence, sa fibre ultramarine s'exprime une nouvelle fois aujourd'hui par le haut patronage qu'il a souhaité accorder à notre colloque et par l'honneur qu'il nous fait de sa présence pour le lancement de nos travaux. Je tenais à lui dire ma gratitude.

Notre rendez-vous de ce jour nous transporte aux antipodes, à plus de 16 000 kilomètres de ce Palais du Luxembourg, au cœur d'une immensité

maritime constellée de terres émergées dispersées et aux superficies restreintes, à l'exception bien sûr de l'Australie et dans une moindre mesure de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Ce continent unique en son genre, dont l'identité est intimement liée au fait maritime, a précisément été nommé Océanie au début du 19^{ème} siècle par un géographe français. Il comprend aujourd'hui 16 États indépendants et presque autant de territoires non indépendants dotés d'un statut particulier et souvent d'une large autonomie. C'est à cette seconde catégorie qu'appartiennent les trois collectivités françaises, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, qui se sont révélées au cours des dernières décennies de véritables laboratoires institutionnels, illustrant la grande diversité de nos outre-mer. Longtemps dominée par l'expression d'une volonté de puissance qui s'est incarnée, après la période coloniale, dans trente années d'essais nucléaires menés en Polynésie française de 1966 à 1996, la présence française bénéficie aujourd'hui d'une image heureusement restaurée.

Si l'aspiration française à rayonner sur la scène internationale demeure et continue nécessairement de passer par la région du Pacifique, ce rayonnement emprunte aujourd'hui des voies et moyens différents :

– une action diplomatique active qui rencontre désormais des interlocuteurs dont le regard a changé et sont devenus des partenaires ;

– la diversification et l'intensification des formes de coopération et d'aide au développement ;

– l'accroissement, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, au gré de leurs évolutions statutaires récentes, de leurs prérogatives en matière de relations internationales, avec des possibilités nouvelles de s'impliquer individuellement et de siéger dans des organismes régionaux ;

– le maintien d'une présence militaire française, avec, au-delà du rôle de base avancée, la surveillance maritime pour la sécurisation des routes commerciales et la lutte contre la pêche illégale mais également une contribution décisive à l'aide d'urgence aux populations sinistrées par les déferlements climatiques ;

– une prise de conscience encore trop timide cependant, dans ses traductions concrètes, des potentiels gigantesques de la région du Pacifique et de leur contribution prochaine à la capacité à relever les grands défis qui s'annoncent comme emblématiques du 21^{ème} siècle – défi énergétique bien sûr, mais aussi défi alimentaire ou encore autonomie d'approvisionnement en matières premières minérales stratégiques –.

Ce sont ces évolutions et ces perspectives qui ont déterminé l'organisation de notre rencontre de ce jour pour tenter de définir quelle doit être la vision de la France et pour la France dans le Pacifique, ainsi que les enjeux qui se trouvent à la clé, non seulement pour notre pays mais aussi pour ses collectivités d'Océanie, l'Union européenne et les pays de la zone eux-

mêmes. Je remercie par avance nos nombreux intervenants et nos modérateurs pour la richesse de leur apport à cette réflexion collective, qui donnera lieu à des actes dont vous serez rendu destinataire.

Excellente et fructueuse journée à nous tous ! ».

TABLE-RONDE 1 :
GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES
DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE

INTRODUCTION

M. Jeanny Lorgeoux,
Sénateur de Loir-et-Cher,
Membre de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ambassadeurs
Mes chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Avant de céder la parole au modérateur de cette première table ronde, Mme Nathalie Mrgudovic, auteur d'une thèse remarquée sur « la France dans le Pacifique Sud », il me revient l'honneur et le plaisir d'introduire le thème de cette matinée consacrée aux grands enjeux politiques et stratégiques de la présence française dans le Pacifique.

Chacun connaît cette phrase de Richelieu : « *les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée* ». Le sens de ce colloque est bien évidemment de nous inviter à ne pas ignorer l'atout considérable que constituent nos territoires d'outre-mer du Pacifique. Nous ne devons pas oublier qu'avec un territoire maritime de 7 millions de km² et un demi million d'habitants, ces territoires font de la France un État du Pacifique à part entière.

Dans le cadre de la préparation du Livre blanc sur la défense nationale avec mon collègue André Trillard, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat nous a chargés d'un rapport sur la montée en puissance des enjeux maritimes dans le monde. Notre rapport intitulé « *la maritimisation* » : *la France face à une nouvelle géopolitique des océans* » souligne l'importance des intérêts de la France dans le Pacifique tant d'un point de vue stratégique qu'économique et politique.

En un mot, la maritimisation, c'est une question de flux avec une augmentation sans précédent du nombre de porte-containers qui irriguent tous les jours l'ensemble des économies, mais c'est aussi une question de ressources. Avec l'épuisement des ressources terrestres, demain les réserves d'hydrocarbures et de minéraux des sous-sols marins et le potentiel en énergie renouvelable des océans seront vitaux pour les économies. Les entreprises de prospection et même d'exploitation se multiplient. Les océans deviennent un objet de convoitise, faisant de la maîtrise des mers un élément essentiel de la compétition internationale. Demain, une partie de la croissance mondiale viendra de la mer. Ce basculement de la terre vers la mer entraîne des conséquences stratégiques majeures que nous avons détaillées région par région dans le rapport et, en particulier, dans le Pacifique.

L'enjeu pour nos territoires du Pacifique est évidemment de savoir comment protéger leurs ressources – je pense aux ressources halieutiques et minérales - mais surtout comment les valoriser, et mieux insérer ces économies dans une zone qui est devenue le centre de gravité de l'économie mondiale.

Ce sont là des défis considérables dont nous parleront d'éminentes personnalités : successivement le directeur d'Asie et d'Océanie du ministère des affaires étrangères, Mme Elisabeth Laurin et M. Michel Rocard en qualité de président du Comité France-territoires du Pacifique, messieurs et mesdames les ambassadeurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Cette insertion des territoires français au sein de la zone pacifique passe notamment par une montée en puissance de la coopération militaire. Nous observons avec satisfaction que maintenant que les « irritants » nucléaires ont disparu, nos amis australiens et néo-zélandais semblent mieux apprécier notre contribution à la stabilité régionale. Du reste, nous avons tout à gagner au renforcement du partenariat stratégique avec ces grands pays pour renforcer la complémentarité de nos moyens. Nous avons à l'évidence des intérêts communs en matière de surveillance des pêches, de maintien de la paix, de lutte contre les trafics et activités illicites ou d'organisation des secours lors de catastrophes naturelles.

La France riveraine, souveraine et légitime dans le Pacifique doit y être audacieuse et ambitieuse malgré les difficultés financières du moment. Il nous faut en effet garder à l'esprit les temps longs et les perspectives d'une planète où le Pacifique sera au 21^e siècle un pôle majeur de croissance.

Face au redéploiement des forces armées américaines dans la région, mais surtout à la montée en puissance et en présence de la marine chinoise, la France doit mobiliser les moyens de ses ambitions dans la région. Nous devons notamment y défendre le respect du droit maritime international et au premier chef la liberté de navigation dans les eaux internationales.

Et se pose la question : par quels moyens maritimes, militaires, pouvons-nous répondre à ces enjeux stratégiques ? Ce sera un thème notamment abordé par le secrétaire général de la mer, M. Aymeric, et le Vice-

amiral Jean-Louis Vichot. Thème tout à fait essentiel, car ces territoires d'outre-mer avaient été quelque peu oubliés par le Livre blanc de 2008. La marine française devra notamment faire face, à partir de 2015, à un défi considérable de renouvellement de ses moyens d'intervention, de surveillance et de sûreté maritime dans ces régions.

Voilà autant de thèmes qui devraient utilement nourrir cette matinée et je voudrais ici remercier encore une fois mon collègue Serge Larcher, président de la délégation sénatoriale à l'outre-mer, d'avoir organisé ce colloque. Je souhaite à chacun d'en profiter pleinement.

Caraïbes) étaient gravement menacées dans leur avenir économique. La panique me saisit.

Nos relations avec ces possessions d'outre-mer comme avec nos anciennes colonies (cela valait pour chacun des États d'Afrique) étaient sous le signe de l'exclusive. Aucun de nos territoires, tous gouvernés par des préfets et aux ordres de nos ministères centraux, n'avait le droit d'entretenir des relations avec les territoires voisins. Le commerce était interdit mais l'interdiction était aussi faite aux hauts-commissaires ou à nos préfets de rencontrer l'ambassadeur de France dans les pays voisins. Ma première victoire fut, dès 1981-1982, d'avoir obtenu qu'il soit mis fin à cette exclusive. Je suis donc le créateur de ces secrétariats permanents (un pour les Caraïbes, un pour l'Océan indien, un pour le Pacifique) qui réunissaient tous nos préfets et hauts-commissaires présents dans ces régions avec les ambassadeurs de France des pays voisins. Ils auraient vocation aujourd'hui à y rassembler les présidents de territoires. Ils avaient l'ordre de suivre les affaires, de nouer des relations commerciales et de créer un enracinement économique de chacune de nos positions d'outre-mer dans son environnement régional proche.

Puis on me nomme ministre de l'agriculture. Étant né à Courbevoie, dans une banlieue urbaine, j'ai longtemps eu du mal à distinguer une vache d'un bœuf. La profession agricole se moquait. Arrive alors une catastrophe, puisqu'il faut ouvrir la négociation de l'Uruguay Round. Pour la première fois, l'agriculture est jointe à l'industrie dans cette politique d'ouverture des frontières. Je découvre l'avenir d'une négociation à laquelle participent 140 nations, avec le but exclusif de faire baisser les prix et l'objectif, pour les anglo-saxons, de casser la politique agricole commune qui commençait. Cette négociation allait s'engager sans juge, sans arbitre, sans office scientifique commun établissant les chiffres. Chacun mentait sur ses chiffres nationaux. Cela ne pouvait finir qu'à la force et, à l'évidence, il fallait des alliés. Une « sous-négociation » s'annonçait aussi entre les grands producteurs exportateurs, dont la situation était menacée. Ils étaient sept. Je sors tout de suite de la liste le Brésil puisque les huiles végétales ne faisaient pas partie de la négociation. Il en reste six (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Communauté européenne). L'Argentine figurait bien sûr parmi nos alliés mais seulement pour la viande (le bœuf), qui n'est pas un produit stratégique. Le Canada est trop près des États-Unis et ne pouvait devenir un allié. Les États-Unis avaient une religion simple : toute idée d'organisation des marchés ou de prospective à long terme était exclue. Je lis ma carte du monde et je découvre que deux pays que je ne connaissais pas, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, où je n'avais jamais mis les pieds, sont alors dirigés par des sociaux-démocrates, une famille souvent maudite, du moins mal comprise, qui a toujours eu une relation mal établie avec la macroéconomie. Je me dis néanmoins que des détenteurs du pouvoir dans ces pays ne pouvaient être des disciples de Milton Friedman ni des esclaves de l'économie de marché. On ne s'est jamais parlé. Nos cimetières militaires sont pleins de tombes voisines. Y reposent beaucoup d'Australiens, quelques Néo-

zélandais et de nombreux Français. C'est tout ce que nous avons fait ensemble. Jamais dans l'Histoire, mise à part une seule exception sur laquelle je reviendrai, il ne s'est fait quoi que ce soit entre la France et l'Australie. Comment faire connaissance, d'autant que nous faisons sauter des bombes dans le Pacifique ?

L'Australie avait suscité la création du Forum du Pacifique, que je mettrai dix ans à connaître, pour en recevoir les félicitations au titre de l'action dans le Pacifique. À ce moment, l'objectif du Forum était de mettre la France dehors.

Le hasard veut alors que la France exerce la présidence tournante de la Commission européenne au premier semestre 1984. Je deviens Président du Conseil agricole et il se trouve qu'il faut renouveler le très mauvais accord triennal qui nous lie à la Nouvelle-Zélande et que la Grande-Bretagne avait exigé au moment de sa propre adhésion. Les Irlandais puis les Français souhaitaient se débarrasser de la Nouvelle-Zélande et de son droit de nous exporter son agneau et son beurre – deux biens qui ne sont pas stratégiques. Il fallait néanmoins donner un signe. Je vais alors abuser outrageusement de ma position de président du Conseil agricole et bénéficiant du fait que j'avais un Secrétaire d'État pour diriger la délégation française dans la défense de nos stricts intérêts contre tous les autres. Je pilote cette négociation pour avantager outrageusement la Nouvelle-Zélande, avec un millier de tonnes de plus d'agneau et un millier de tonnes de plus de beurre que celles qu'espérait son excellent ambassadeur de l'époque. J'ai mon résultat. Les journaux néo-zélandais titrent alors : « *la Nouvelle-Zélande se découvre un ami qu'elle ne connaissait pas* » et je suis invité à me rendre dans le pays. Je propose alors de me rendre en Nouvelle-Zélande et de faire escale à Canberra. Mon grand rêve, qui était de trouver un allié pour la négociation, craque sur le groupe de Caïrn. Je n'ai pas pu faire changer d'avis la Nouvelle-Zélande. La situation sera similaire en Australie. Tout ce que je vais entreprendre par la suite dans le Pacifique va réussir sauf cela. Je suis reçu par le Premier ministre travailliste, Robert Hawke, qui me réserve un accueil formidable. Nous faisons connaissance. Nous nous plaisons. C'est un vrai social-démocrate. Nul n'a à craindre de la social-démocratie, qui n'est qu'un club, dont le siège est grand comme un tiers de cette salle, avec trois salariés. Nous voilà amis. C'est avec désespoir qu'il me dit qu'étant membre du groupe de Caïrn, l'Australie ne peut pas nous suivre pour cette négociation.

Puis il se passe en France différents événements. Le Président de la République introduit notamment la proportionnelle absolue dans nos élections. Cela me paraît un crime contre l'Histoire de France et contre la stabilité du pays. Je démissionne du gouvernement. Du coup, je n'en suis plus au moment de la tragique affaire du Rainbow Warrior, ce qui dissocie au moins ma signature de toute responsabilité de ce côté-là. La situation se passe alors très mal en Nouvelle-Calédonie, conformément aux pronostics du ministre du plan. De passage à Paris, le ministre des affaires étrangères de Robert Hawke, Gareth Evans, vient me rendre visite dans mon petit bureau de député de

l'opposition. Il me demande comment j'agis en Nouvelle-Calédonie. Il n'y a plus aucune chance que le Président Mitterrand remporte l'élection de 1988. Nous sommes dans une situation désastreuse (échecs divers, scandales financiers). L'Australie a peur et la Nouvelle-Zélande aussi. J'invente alors et je profère une évidence : le drame de la Nouvelle-Calédonie réside dans le fait que personne ne veut se parler, ni entre les deux communautés (kanaks et caldoches) ni entre l'une de ces communautés et le gouvernement d'alors. Pour les caldoches, le gouvernement social-démocrate est composé de traîtres qui sont prêts à tout lâcher tout de suite. Pour les kanaks, le gouvernement est complice d'une France dont les gouvernements mentent. Il est vrai que des mensonges publics ont eu lieu à plusieurs reprises dans la tragique histoire de la Nouvelle-Calédonie. Je réponds alors à mon ami Gareth (qui va transmettre le message à Robert Hawke) qu'on ne pourra rien faire si jamais les socialistes sont au pouvoir. Il faut inventer une structure où des gens dotés d'une grande autorité morale accepteraient d'aller passer un peu de temps là-bas pour voir sous quelles conditions le dialogue pourrait être renoué. J'invente cela depuis mon petit bureau, sans aucune autorité sur quoi que ce soit. Lorsque j'ai raconté tout cela au plus chrétien de mes ministres, Roger Fauroux, il a eu ce mot : « le Saint-Esprit, dans cette affaire, a frappé très fort ». Je lui laisse la responsabilité de ces propos et reste laïc. Toujours est-il que, peu de temps après, Mitterrand est réélu. Puis il me prend comme Premier ministre, ce qui était au moins aussi improbable. Je l'avais traité d'assassin après la guerre d'Algérie. La presse affirmait certes que j'étais assez haut dans les sondages et que ce choix semblait s'imposer. Je pensais néanmoins, pour bien connaître Mitterrand, que jamais il ne me nommerait.

Lors du premier entretien avec le Président après ma nomination, j'aborde le sujet de la Nouvelle-Calédonie en lui disant qu'il a été amené, sur la base de fausses informations, à décider de traiter militairement le problème de la grotte d'Ouvéa. En résulte-t-il que la Nouvelle-Calédonie est un dossier présidentiel que vous suivez tous les jours ou s'agit-il d'un dossier gouvernemental normal ? Il me répond : « *c'est un dossier gouvernemental normal. Vous vous en occupez* ». Ouvéa avait eu lieu six jours plus tôt, faisant 21 morts dont deux soldats Français. J'ai un gouvernement à constituer et une campagne électorale à mener. Je passe trois jours à lire des ouvrages exclusivement historiques sur la Nouvelle-Calédonie. C'est là que j'apprends que les deux peuples calédoniens (celui qui est d'origine européenne et l'autre) ont été victimes de mensonges historiques. L'un d'eux a eu lieu en 1963, à travers la réponse faite à la lettre envoyée par les élus calédoniens au général de Gaulle. Ils demandaient si la loi Defferre de 1958, qui prévoit l'autonomie des territoires, et y installe une assemblée territoriale élue et un gouvernement composé de ministres choisis dans ses rangs mais dirigé par le haut-commissaire continuerait de s'appliquer en Nouvelle-Calédonie. Trois ministres d'État, Antoine Pinay, Guy Mollet et Roger Frey, répondent que naturellement, la loi Defferre continuera de s'appliquer. La Nouvelle-Calédonie gardera son assemblée élue, un gouvernement choisi à l'intérieur de

l'assemblée. Le préfet reste chef du gouvernement mais il est l'exécutant d'un collège légal.

En 1963, sans préavis, un soir, en séance de nuit, après le budget, passe un projet de loi d'abrogation de la loi Defferre en Nouvelle-Calédonie. Il supprime l'assemblée élue, supprime le gouvernement élu et attribue tous les pouvoirs au haut-commissaire. Cette trahison est pour la Nouvelle-Calédonie ce que représente, pour l'Algérie, la répression de Sétif. Ces coups, dont on est content d'avoir réussi à la force lorsqu'on les a faits, créent des colères telles qu'elles suscitent la guerre moins de vingt ans plus tard. Toutes les guerres ont des origines lointaines.

Un autre mensonge fondateur a pour origine le projet de Monsieur Pons, qui voulait faire ratifier par un referendum local un statut inégalitaire en Nouvelle-Calédonie pendant le gouvernement Chirac, c'est-à-dire la période de transition. Personne n'allait voter en faveur de ce texte, si ce n'est les blancs de Nouméa. Nous sommes tous cousins en Nouvelle-Calédonie. Les enfants de Jean-Marie Tjibaou ont été hébergés, pendant la clandestinité, par la famille de Dick Ukeiwé. C'est cela, la Nouvelle-Calédonie. Pons invite les électeurs kanaks à voter : *« vous n'avez jamais voté dans l'Histoire de France. Vous vous êtes toujours abstenus. On ne vous connaît pas. On ne vous mesure pas. Venez donc voter non. C'est votre droit »*. Les autorités néocalédoniennes se disent alors *« après tout, pourquoi pas ? »*. Il est vrai que nous avons besoin d'une mesure. Mais il faut choisir une date où ce referendum local est unique et où la presse (française et mondiale) ne regardera que cela. Pons en fait la promesse par écrit. Chirac n'en tient aucun compte et place le referendum calédonien le jour du premier tour de l'élection présidentielle. La colère kanak est terrifiante. C'est une indignité, une gifle, d'où la grotte d'Ouvéa.

C'est dans ce contexte que je me trouve en charge de l'île. Je n'y connais rien. Je me souviens de ce que j'ai inventé pour Gareth Evans et je constitue cette mission. Je commence par les protestants. J'appelle le Président de la fédération protestante de France. Je suis protestant moi-même, ce qui est alors une chance. Au téléphone, Monsieur Stewart me dit : *« C'est une grande idée et une grande mission. Si vous le permettez, Monsieur le Premier ministre, je la prendrai en charge moi-même »*.

Il me fallait un franc-maçon, au nom du seul lieu en Nouvelle-Calédonie où caldoches et Kanaks se rencontraient un peu. Roger Leray, ravi, accepte immédiatement. Ensuite, il m'a fallu convaincre l'Église catholique apostolique et romaine. J'ai commencé par le cardinal Decourtray, qui est archevêque de Lyon. Au téléphone, il trouve alors l'idée magnifique. Nous tombons d'accord sur le nom du chanoine Guiberteau, avec qui j'avais négocié pour l'enseignement agricole privé. Celui-ci me fait remarquer qu'il a un employeur, le cardinal de Paris. Le cardinal de Paris, qui est un grand politique, me dit : *« Est-ce que vous savez que l'Église catholique, apostolique et romaine a cessé de rendre des services de puissance publique à l'État en France depuis la jeunesse de Louis XIV ? Je n'y suis pas très favorable. De*

plus, vous connaissez mal l'Église catholique puisque chez nous, il va de soi que le médiateur, au nom de l'Église catholique, ne peut être que l'évêque de Nouméa. »

Je réponds au cardinal Lustiger, que je connaissais bien par ailleurs : « *Monsieur le cardinal, ce n'est pas sérieux. Vous ne pouvez tout de même pas me dire à moi qu'aux yeux de l'Église, cet évêque, qui a oublié de mentionner les kanaks depuis qu'il est en poste et qui semble être l'évêque d'une seule communauté, peut participer à cette mission.* » Cet argument a une telle force que le cardinal Lustiger en convient. La mission se constitue. François Mitterrand, dans sa sagesse, accueille l'idée et l'approuve mais considère qu'il manque dans la mission un représentant de la tradition du droit en France. Cette idée a une force extrême mais comment trouver ce représentant le jeudi de l'Ascension ? Elle pouvait retarder ma mission de quinze jours, c'est-à-dire la faire échouer. Tout Mitterrand est dans cette sagesse. Nous débusquons le président de chambre Jacques Perrier en lui envoyant les gendarmes dans un restaurant du Poitou où il fêtait le vingtième anniversaire du mariage de son fils. Il a cru que les gendarmes venaient l'interpeller pour un excès de vitesse. Il m'a dit oui par téléphone.

La mission a œuvré durant 6 semaines et tenu 600 audiences. Toute la Nouvelle-Calédonie vous dira que nombre des personnes entendues (parmi lesquelles quelques Vanuatiens et de nombreux Polynésiens) n'avaient jamais été écoutées. Je demande, au titre de ce colloque, que les Archives nationales transmettent le rapport de cette mission. Il fait 600 pages. C'est un monument d'Histoire qui devrait figurer dans vos archives. La mission était accompagnée de deux préfets, dont Christian Blanc, qui était un ami des socialistes. J'ai voulu y incorporer un ancien préfet en retenant l'ancien conseiller pour l'outre-mer de Raymond Barre. La France, là, ne joue pas des jeux partisans. Raymond Barre me dit oui dans les dix minutes et Pierre Steinmetz, qui s'est retrouvé au Conseil constitutionnel, a accepté de participer à la mission, à laquelle il apporta beaucoup.

Ce n'est pas tout. C'est moi aussi qui vais conclure l'affaire du Rainbow Warrior. J'appelle le commandant Mafart dans mon bureau. J'avais négocié avec le général commandant l'école de Guerre, où il avait été reçu, afin qu'on ne le retarde pas d'un an pour deux mois de retard à l'entrée dans la promotion. Le commandant Mafart, bretelles remontées par son état-major, le refuse. J'appelle alors un ami à moi, David Lange, alors Premier ministre de Nouvelle-Zélande. Pour vous le représenter, imaginez Michel Charasse avec dix centimètres de moins, quinze kilos de plus et beaucoup plus de violence verbale et de vulgarité dans l'art d'insulter les autres au Parlement – une brute mais un homme, un vrai et un social-démocrate. Je lui dis : « *Je ne peux pas vous renvoyer Mafart. Il y a dans l'étrange traité que tu as signé avec Jacques Chirac un article (l'article 23) qui dit qu'en cas de non-exécution du traité par l'une des parties, l'autre pourra faire appel à un tribunal international.* » Je dis à David Lange qu'il doit attaquer la France devant un tribunal international pour sortir de cette affaire et que nous puissions échanger les

ambassadeurs. Je lui explique que je veux travailler avec lui sur les affaires agricoles. L'Uruguay Round n'est pas fini. Long silence, aggravé par le temps satellitaire : une minute et demie de silence, puis l'explosif David Lange me lâche : « *Michel, reprends-toi. Tu es complètement fou. Je gouverne un petit pays de trois millions d'habitants, que personne dans le reste du monde ne sait placer sur la carte. Tu me demandes d'aller porter plainte contre un pays de 60 millions d'habitants, siégeant au Conseil de sécurité et doté de l'arme nucléaire. Je ne peux pas faire ça* ». « *Alors, David, on attend un siècle avant d'échanger nos ambassadeurs et de recommencer à travailler ensemble ?* ». Je ne pouvais même plus serrer la main des Australiens, tant ceux-ci sont solidaires tout du long. Il l'a fait. Je dois avouer que le tribunal international fut d'une terrible indulgence vis-à-vis de la France. Nous n'avons été condamnés que moralement. Le tribunal motive son jugement de 25 pages, en faisant référence aux précédents internationaux. Le président du tribunal ajoute de façon manuscrite : « *Mais il serait bon que la France abonde un petit fonds de réconciliation et d'amitié entre les deux peuples pour financer des échanges scolaires, des bourses de recherche, des programmes de recherche conjoints.* » J'ai extrait du Trésor public 300 000 dollars en quelques jours. Il y a peu de précédents. Il nous fallait en plus nommer le coprésident français du fonds. Nous avons alors eu l'idée de nommer Jacques-Yves Cousteau, qui l'a accepté. Je retourne en Nouvelle-Zélande, où je suis accueilli triomphalement. Nous sommes réconciliés.

Voilà comment tout commence. Cela continue avec l'Antarctique. Depuis, nous collaborons. Nous avons aussi cessé les essais nucléaires, en large part sur mon initiative auprès de Mitterrand dans un premier temps. Nous avons apuré les contentieux. Nous sommes maintenant acceptés dans la région, grâce à tout cela.

La France a une vocation, là, qui est de l'ordre de l'universel. En Nouvelle-Calédonie et même en Polynésie, nous nous exerçons à la décolonisation sans transfert de souveraineté. Il est encore des territoires, dans le monde, où cela veut dire quelque chose. La France est aussi le plus gros apporteur de crédits d'aide publique à ces petits pays oubliés du monde que sont Vanuatu et les îles Fidji. Il y a une vocation à l'exemplarité pour les grands États. Elle trouve là à se manifester.

Tous ces territoires représentent des millions de kilomètres carrés de zones économiques exclusives maritimes. Dans la pêche, il existe une double responsabilité. D'une part, nous devons pêcher correctement et pousser les négociations sur les espèces à protéger. D'autre part, la marine nationale participe à la police internationale de la pêche dans les eaux du Pacifique Sud. C'est une très grande mission, dont j'espère bien qu'elle va s'élargir dans son champ et ses contenus, fixés par la loi. La France, dans le Pacifique, illustre l'opérationnalité d'une diplomatie où ne parlent plus des intérêts nationaux, car nous n'en avons plus. La France n'a plus d'intérêts sérieux en Nouvelle-Calédonie. Peu nous importe qu'une part du marché du nickel échappe au drapeau français. Cela n'a pas de conséquences commerciales. Nous menons

une diplomatie d'exemplarité et de réconciliation, visant la naissance de la fraternité entre des peuples qui se sont trop longtemps affrontés ou ignorés.

Aujourd'hui, nous y sommes bien reçus et bien accueillis. Je veux saluer la fraternité qui nous lie, la joie de nos rencontres. La France et l'Australie sont aujourd'hui les deux Nations majeures de toutes les diplomaties de l'Antarctique.

Mme Nathalie Mrgudovic, modérateur :

Je propose aux intervenants de condenser leurs interventions afin qu'il nous reste un peu de temps pour débattre à l'issue des exposés.

Mme Élisabeth Laurin,
Directeur d'Asie et d'Océanie, ministère des Affaires étrangères

L'Asie-Pacifique constitue, avec plus de 17 500 km de large, un espace unique, aujourd'hui moteur de la croissance mondiale. Ses États riverains représentent près d'un tiers du PIB mondial – plus de 70 000 milliards de dollars (source FMI). Elle concentrera près de la moitié de la croissance mondiale (3,3 % en moyenne en 2013) pour les cinq prochaines années selon les estimations du FMI. Elle est également le premier espace de transit au monde en flux de marchandises (70 % du trafic mondial), situation qui explique l'importance donnée au respect de la liberté de navigation et aux questions maritimes. Elle regroupe 3,43 milliards d'habitants sur ses rives, 60 % de la population mondiale, qui vivent dans 36 pays. Elle représente, enfin, 52 % de la surface de la terre et la présence des cinq membres du Conseil de sécurité.

Au sein de cet espace, le Pacifique Sud occupe une place particulière et comporte des enjeux spécifiques pour la France. Avec 550 000 Français installés dans trois collectivités territoriales (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), une zone économique exclusive (ZEE) de 7,6 millions de kilomètres carrés (deux tiers de la ZEE française), la présence des forces armées de la Nouvelle-Calédonie et celles de la Polynésie française et un réseau diplomatique de cinq ambassades dans la région, la France y est un acteur majeur et y conduit une politique visant à répondre aux enjeux et défis régionaux propres à cet espace.

Présente physiquement, politiquement et militairement dans le Pacifique Sud, la France y est aussi un acteur économique, à double titre.

Elle est tout d'abord un État qui assure aux citoyens vivant dans ses collectivités d'outre-mer du Pacifique un niveau de vie et de services comparables à celui de tout citoyen français. Ces collectivités sont également des acteurs économiques importants de la région, nouant des liens étroits avec nos partenaires australien et néo-zélandais notamment. Elles se tournent également vers la Corée du Sud ou le Japon pour les exportations de nickel et de ressources halieutiques. Ces questions seront d'ailleurs évoquées lors de la table ronde 4.

Elle est aussi un partenaire économique pour les États de la région à l'importance grandissante. À titre d'exemple, l'Australie, douzième économie mondiale et membre du G20 : les exportations françaises vers ce pays ont plus que doublé en dix ans, pour atteindre 3,7 milliards d'euros en 2011. Ce pays représente, en 2011, le troisième excédent commercial de la France, un excédent supérieur à ceux du Brésil et de l'Inde. La France en Australie, ce sont près de 400 implantations françaises employant 70 000 salariés, près de

18 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Un succès de notre diplomatie économique. C'est également une communauté française de plus en plus nombreuse comme en témoignent les chiffres des Français présents en Australie ou en Nouvelle-Zélande (respectivement près de 70 000 et 6 000).

Dans le Pacifique sud, la politique de la France entend répondre à trois enjeux principaux :

Le premier enjeu pour la France, mais à dimension régionale, est lié à l'évolution politique et institutionnelle des collectivités françaises du Pacifique : 25 ans après les accords de Matignon, la consultation prévue en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2018 par l'accord de Nouméa sera une échéance majeure pour ses habitants mais également pour les États voisins. Il s'agit, pour la France, d'accompagner ce processus au bénéfice de tous.

Le deuxième enjeu d'importance, c'est celui de la stabilité régionale. Le Pacifique Sud est marqué par la fragilité croissante de certains petits États insulaires souvent classés parmi les Pays les moins avancés (PMA) du monde. Ces États sont particulièrement sensibles aux contraintes extérieures : au développement des trafics, d'êtres humains mais aussi de drogues ou d'armes, aux catastrophes naturelles, de plus en plus destructrices, au changement climatique aussi qui fragilise les équilibres naturels et humains. La France, avec ses partenaires australien et néo-zélandais notamment, entend répondre à ce défi. Elle le fait au travers de sa politique de coopération, bilatérale ou multilatérale. Elle le fait aussi par ses moyens militaires, en déployant ses forces armées prépositionnées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française en réponse aux demandes d'assistance qui lui sont faites par les États insulaires voisins. Elle y répond enfin par la politique d'intégration régionale de ses territoires afin qu'ils soient en mesure, seuls ou avec elle, de participer aux efforts de tous.

Un troisième enjeu, c'est aussi celui de l'accès aux ressources et de leur utilisation. Car le Pacifique Sud est un espace unique dont les ressources immenses, qu'elles soient halieutiques, de matières primaires ou de biodiversité, suscitent un intérêt renouvelé dans une région, l'Asie-Pacifique, où les besoins des populations, alimentaires ou énergétiques, explosent. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir des acteurs publics ou privés manifester un intérêt croissant pour le contrôle et l'exploitation de ces ressources.

Consciente des attentes à son égard et des responsabilités qui sont les siennes, la France entend répondre à ces enjeux. Elle mène dans le Pacifique une politique globale qui rassemble en un tout cohérent les actions menées en direction des communautés françaises du Pacifique, celles en direction des États tiers ou en faveur des organisations régionales.

Cette politique se traduit par un effort financier particulier de la France vers le Pacifique, qu'il soit par des transferts financiers majeurs en faveur de ses collectivités (2,5 milliards d'euros par an) auxquels s'ajoutent les contributions de la France aux organisations régionales (CPS, PROE),

l'aide fournie par l'Agence française de développement, la part française au Fonds européen de développement utilisé pour le Pacifique (19 % de 500 millions d'euros sur cinq ans), le « Fonds Pacifique » de coopération régionale et la coopération bilatérale.

Au-delà de l'aide aux États et territoires insulaires du Pacifique, la France entretient des relations privilégiées avec les principaux pays de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les exercices militaires conjoints « Croix du Sud » et le dispositif FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande) de gestion post-catastrophe, mis en œuvre une nouvelle fois fin décembre 2012 en faveur de Fidji, suite au passage du cyclone Evan, en sont deux exemples concrets.

La France, comme ses trois collectivités, entend contribuer aux efforts de coopération menés au sein des grandes organisations régionales, notamment en faveur du développement économique et de la protection contre le changement climatique, en concertation étroite avec ses partenaires. En cela, elle poursuit la politique qu'elle a lancée dès après la seconde guerre mondiale avec le choix de Nouméa comme siège de la Communauté du Pacifique (CPS), première organisation régionale de coopération technique, scientifique et de formation créée par la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Elle est également membre du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), organisation chef de file pour les questions touchant à la préservation de l'environnement dans le Pacifique, et participe aux organisations régionales de gestion des pêches.

Au-delà des actions de l'État, la France appuie celles de ses collectivités du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle poursuit une politique active qui vise à favoriser leur intégration régionale et à appuyer les politiques qu'elles mènent dans le cadre des compétences qui leur ont été conférées. La participation croissante des collectivités françaises du Pacifique dans les organisations régionales (CPS, PROE, FIP, organisations régionales des pêches), avec les ressources dont elles disposent, sont un exemple de cette dynamique.

Cette politique rencontre le soutien unanime des États et territoires du Pacifique. Le statut de « membre associé » accordé en 2006 à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française par le Forum des Îles du Pacifique et l'accession de Wallis et Futuna au statut de « membre observateur » soulignent son succès et sa légitimité. Elle doit être poursuivie. C'est le sens de l'initiative portée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie auprès du Forum pour obtenir le statut de « membre plein ».

Les accords commerciaux avec la Corée du Sud, le Japon ou la Chine, les flux de marchandises qui en découlent soulignent que cette intégration n'est pas seulement politique. Elle devient aussi économique, au bénéfice de tous et en premier lieu, des habitants de ces territoires.

C'est dans une perspective d'intégration politique, économique, scientifique et culturelle que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également décidé, en plein accord avec les autorités françaises, de déployer des « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » au sein des ambassades de France dans le Pacifique Sud. C'est une nouvelle étape et un autre signal fort de l'intégration régionale qui se poursuit. Le premier délégué a intégré en 2012 l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande. Il devrait être suivi par d'autres à Canberra, Port-Moresby, Suva, Port-Vila... Cette initiative devrait également être étendue à l'ensemble des territoires d'outre-mer français, sur les trois océans, le Pacifique, l'Océan indien et l'Atlantique, et constituer ainsi une nouvelle dimension de la politique étrangère de la France.

La France se veut enfin le relais naturel des aspirations des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) et des pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) au sein de l'Union européenne. Tel est le cas encore aujourd'hui dans le cadre de la révision de la décision d'association des PTOM à l'Union européenne ou dans celui des négociations d'accords de partenariat économiques avec les pays ACP.

Les structures et les moyens du dispositif français dans le Pacifique, la continuité de la politique conduite par la France dans cette partie du monde, lui permettent ainsi de maintenir une présence et une influence significatives. La mise en œuvre de nos politiques bilatérales et multilatérales en Océanie reflète l'engagement politique réaffirmé des autorités françaises dans cette vaste région.

d'essayer de contrôler la pêche illégale dans cette vaste région où les États insulaires sont très dépendants pour protéger leur pêche.

Nous nous attendons donc à l'avenir à des pressions exercées sur les ressources et aussi en raison de la présence des pêcheurs hauturiers de pays qui ne respectent pas les règles. Par conséquent, nous souhaitons que la France maintienne et si possible intensifie l'engagement qu'elle a déjà quant à la surveillance maritime.

En tant que puissance de la métropole, la Nouvelle-Zélande est prête à travailler avec la France alors que celle-ci continue à définir sa relation future avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Nous souhaitons que la Nouvelle-Calédonie, notre plus proche voisin, reste stable et devienne avec le temps plus étroitement intégrée dans la région.

Notre ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully s'y intéresse personnellement et s'est rendu dernièrement à Nouméa à deux reprises. Il a souligné la nécessité d'un dialogue actif du gouvernement calédonien en direction de ses voisins du Pacifique, pour renforcer ses liens avec la région et développer sa propre identité dans le Pacifique et sa présence au sein des membres du Forum. Nous sommes ravis d'avoir un délégué du gouvernement néo-calédonien, M. Yves Lafoy, travaillant actuellement au sein de l'Ambassade de France à Wellington.

Alors qu'une période cruciale approche dans le processus des Accords de Nouméa, la Nouvelle-Zélande se tient prête à partager toute expérience pertinente. Nous voulons être constructifs dans notre travail avec la France au cours des prochaines années pour aider la transition de la Nouvelle-Calédonie vers les futures relations qui seront démocratiquement décidées, quelles qu'elles soient. Cela est après tout la façon de faire dans le Pacifique, être prêt à s'entraider.

Mon dernier commentaire concerne l'image et la présence que la France peut apporter à la région Pacifique.

Aucun pays insulaire indépendant du Pacifique ne peut établir une ambassade à Paris. Ces pays ne bénéficient pas, comme nous, de contacts journaliers avec le gouvernement français et l'administration. En France, nous voyons un pays qui est engagé à être impartial pour ses territoires du Pacifique et ouvert à toute perspective équitablement négociée pour leur avenir.

Ces petits pays insulaires voient en la France une puissance distante. La France a néanmoins, grâce à son approche moderne et constructive, un message positif à faire passer. Ce message mérite d'être mieux compris dans tout le Pacifique.

Vous êtes un membre du conseil de sécurité des Nations Unies, un pays qui accepte aisément ses responsabilités mondiales et une puissance européenne qui a statut et influence. Les États insulaires du Pacifique, où la France n'est pas représentée, voudront vous entendre « *in the Pacific way* ».

Comme vous le savez bien, il existe une façon particulière de faire des affaires dans la région, basée sur le respect mutuel par l'intermédiaire de contacts réguliers, de relations chaleureuses, ce qui permet de parvenir doucement et par de réels échanges à un vrai consensus. Nous encourageons la France à lancer autant d'initiatives d'ouverture que possible dans le Pacifique, à partir de ses représentations dans la région et à partir de Paris.

Pour conclure, quoi que réserve l'avenir à la relation entre la France et ses territoires du Pacifique, nous souhaitons qu'elle reste notre partenaire dans la région. L'assistance fiable d'une amie véritable comme la France sera toujours vivement appréciée.

menées conjointement par l'Australie et la France sont essentielles pour la préservation des ressources halieutiques menacées. Dans le cadre du groupe de coordination quadrilatérale de défense, des responsables australiens, français, néo-zélandais et états-uniens se rencontrent régulièrement pour partager des informations et coordonner leurs activités de surveillance maritime. L'Australie accorde également une grande importance au rôle que joue la France en concentrant l'attention de l'Union européenne sur la région. L'Australie coopère étroitement avec le programme d'envergure de l'Union européenne en matière d'aide au développement dans la région Pacifique et forme le vœu que la France continue de se faire le chantre, à Bruxelles, des problématiques liées au Pacifique.

L'Australie souhaite étendre sa coopération avec la France pour ce qui a trait aux questions liées au Pacifique.

Des forums tels que la présente rencontre contribuent à la compréhension des enjeux qui sont les nôtres et des peuples et nations du Pacifique. L'Australie souhaiterait travailler de concert avec la France pour améliorer l'échange d'informations et de positions sur le Pacifique.

La coopération dans le Pacifique constitue un élément important du partenariat stratégique que l'Australie et la France ont conclu il y a un an. L'Australie souhaite renforcer la relation bilatérale qui l'unit à la France dans une large palette de domaines, notamment dans le cadre du mandat australien 2013-2014 au Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Présidence du G20 en 2014. Je vous remercie.

Encore faut-il se donner les moyens de surveiller ces zones et de participer à la sécurité d'ensemble de la région Pacifique. Il existe aujourd'hui (statistiques du ministère des affaires étrangères de 2012) 120 000 citoyens français inscrits dans les consulats d'Asie et d'Océanie, c'est-à-dire davantage que dans l'Afrique francophone. La France est le pays d'Europe où la communauté chinoise est la plus nombreuse (plus de 600 000 personnes). Le monde bouge et les États-Unis d'Amérique ne sont pas les seuls à pivoter.

Le Pacifique constitue un océan immense où nous sommes présents à travers trois communautés et un atoll : la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et le petit atoll de Clipperton, qui nous a valu bien des discussions avec le Mexique. Ces discussions sont aujourd'hui apaisées et nous avons pu conclure, grâce à la sagesse de nos diplomates, un accord gagnant pour les deux parties.

La Polynésie française possède la plus grande limite maritime de la France, qui nous sépare du Chili. La plus grande frontière terrestre de la France se trouve, elle, en Guyane, et nous sépare du Brésil.

Dans l'océan Pacifique manœuvrent des marines puissantes, à commencer par la marine des États-Unis. La seule 7^{ème} flotte américaine, qui était basée à Yokosuka au Japon, a la taille de la marine nationale française. La marine chinoise est en pleine expansion. Les Russes n'ont pas non plus dit leur dernier mot dans le Pacifique, bien au contraire. Les Japonais et les Coréens disposent aussi d'une marine dont le tonnage est du même ordre de grandeur que celui de la marine française. Il faut se souvenir que la France est par ailleurs engagée en Corée. Nous sommes toujours membres de la commission d'armistice, dans ce conflit qui n'en finit pas. Cela nous offre des facilités au Japon mais nous oblige dans ces pays.

Nous participons aussi à d'autres accords comme les accords FRANZ avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont pour but de coordonner les actions de nos pays en matière de secours aux populations dans le Pacifique Sud. Nous participons aussi au Western Pacific Naval Symposium qui réunit chaque année les marines des deux rives du Pacifique. Nos forces armées, dans le Pacifique, ont bien sûr pour rôle de protéger les intérêts de la France. Il s'agit en particulier d'assurer la stabilité du Pacifique Sud.

La carte de la Polynésie française montre que cet immense territoire, qui a la taille de l'Europe, est un territoire maritime. Sa surface terrestre ne représente pourtant que le tiers de celle de la Nouvelle-Calédonie. Lorsque vous êtes aux Marquises, au Nord, c'est comme si vous étiez en Norvège. Lorsque vous êtes à la pointe australe, au Sud, c'est comme si vous étiez à la pointe de la Sicile. À l'est, aux Gambier, vous êtes en Turquie. Lorsque vous êtes à l'Ouest, aux Îles sous le Vent, c'est comme si vous étiez en Irlande. Il faut 33 jours pour aller de métropole en mer de Chine du Sud mais il n'en faut plus que dix ou quinze si l'on part de Tahiti et dix jours si l'on part de Nouméa. Nous parlions des moyens maritimes requis dans une telle région. Il est vrai qu'il y faut des patrouilleurs pour surveiller les zones économiques

mais ils doivent être suffisamment gros pour affronter la houle du Pacifique et des frégates sont indispensables. Ces dernières sont les seules à avoir assez d'autonomie et de moyens militaires pour maintenir une présence dans l'ensemble du Pacifique, sur les côtes d'Asie et d'Amérique où vivent de nombreux concitoyens, où nos intérêts sont toujours plus importants.

La zone économique exclusive de la Polynésie française est une étendue si vaste qu'il faut des moyens satellitaires pour l'observer. Il faut aussi des moyens aériens. Nous disposons notamment de Guardians, c'est-à-dire des Falcon 500 améliorés. Ce sont des biréacteurs, car des avions à hélice ne suffisent pas pour un territoire de cette taille. La petite flottille de cinq Guardians qui couvre l'ensemble des zones économiques du Pacifique, à partir de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, a au maximum deux avions déployés en Polynésie et deux autres en Nouvelle-Calédonie, le cinquième étant en entretien à Papeete. En Polynésie française, nous nous appuyons sur la frégate de surveillance Prairial (lorsqu'elle n'est pas en mission plus loin, à Clipperton ou sur les côtes américaines), le patrouilleur Arago et le remorqueur ravitailleur Revi mais aussi sur les moyens de la douane avec l'Arafenua et de la gendarmerie nationale, en particulier la gendarmerie maritime, avec le patrouilleur Jasmin.

La Nouvelle-Calédonie, qu'on appelle aussi la Grande Terre n'est pas un archipel mais une grande île principale complétée par les Îles Loyauté. Il n'en demeure pas moins qu'il y a là aussi un vaste espace océanique à surveiller, en coopération étroite avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Enfin, Wallis et Futuna se trouve à peu près à mi-distance de ces territoires. Il faut six heures d'avion et autant de jours de mer pour aller de Polynésie en Nouvelle-Calédonie. Contrairement à ce que pensent certains, on ne va pas de Papeete à Nouméa en ferry-boat...

Les conclusions du Livre blanc de 2008 ont préconisé de réduire de moitié les capacités militaires françaises dans le Pacifique, y laissant des forces à peine suffisantes pour exprimer la souveraineté de notre pays sur ces territoires. On considérait en 2008 que les îles du Pacifique étaient suffisamment protégées par les étendues océaniques qui les entouraient, à une nuance près pour la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci, qui appartient à « l'arc mélanésien des crises », devait conserver un reliquat de forces militaires plus significatif qu'en Polynésie.

La position de la France évolue grâce aux travaux des parlementaires du Sénat et, je l'espère des membres de la commission du Livre blanc qui ont mieux pris conscience des intérêts de la France dans le Pacifique. Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, l'a évoqué lors de son discours lors du dialogue de Shangri-La, en juin 2012 à Singapour. Il a montré que ce gouvernement avait compris l'importance du Pacifique dans l'économie actuelle de la France. Les remarquables travaux des sénateurs sur la maritimisation du monde ont également contribué à cette prise de conscience. Il reste à préciser les conclusions que le Livre blanc tirera de ses travaux et la façon dont ces documents seront déclinés en termes de moyens, notamment

la période 2014/2020 pour que ces derniers y participent effectivement. Il s'agit notamment des programmes ERASMUS en matière d'éducation et de formation, Horizon 2020 pour la recherche ou encore LIFE pour la protection de l'environnement et le changement climatique. Mieux intégrés dans les politiques européennes, ils défendront mieux les valeurs et les ambitions européennes dans leur région. Mais c'est également un travail sur la nouvelle décision d'association, qui fixera le cadre des relations entre l'Union et ses PTOM. Il est important de s'assurer que les bases de cette nouvelle association sont renforcées et pérennes pour nos PTOM.

En outre, les citoyens européens doivent mieux être informés sur les PTOM et leur rôle de relais européens dans le monde. Par citoyens européens j'entends ceux qui vivent dans les PTOM et ceux qui vivent sur le continent.

Les Européens du continent connaissent très peu nos territoires et les richesses qu'ils contiennent. C'est un défi majeur que j'essaie de relever dans le cadre de mon mandat parlementaire : mieux faire connaître les PTOM en organisant régulièrement des conférences sur le sujet.

Mais la réciproque est nécessaire. Il faut que les Calédoniens, les Wallisiens, les Polynésiens sachent ce qu'est l'Europe et ce qu'elle peut leur apporter. Tous les ans, j'invite au Parlement européen des jeunes, des femmes, des agriculteurs du Pacifique... pour qu'ils voient ce qu'est l'Europe et qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe dans le Pacifique. Pour moi c'est un point très important. Il faut rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Enfin, nous devons également renforcer les liens entre les pays voisins des PTOM du Pacifique – qu'ils soient des pays en développement ou bien des pays développés. J'étais au Suriname au mois de novembre dernier au sein de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP – Union européenne. Un des thèmes abordés était les relations entre les PTOM et les Pays ACP. Durant les débats, de nombreux représentants des Pays ACP ignoraient l'existence même des PTOM. Il faut donc travailler avec les pays de la région Pacifique afin qu'ils comprennent ce que sont nos territoires et la relation qu'ils entretiennent avec l'Union européenne. Car les États du Pacifique entretiennent avec l'Union européenne des relations étroites. Les PTOM doivent être intégrés et valorisés dans le cadre des relations bilatérales ou régionales que l'Union européenne entretient avec les Pays du Pacifique.

C'est lorsque ces trois relais seront bien utilisés et valorisés que les PTOM pourront véritablement être des têtes de pont de l'Union dans le Pacifique, en diffusant les valeurs européennes, en participant aux programmes de développement européens avec les Pays ACP, et aux programmes de coopération avec l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande. C'est selon moi une démarche nécessaire pour que l'Union européenne devienne un acteur incontournable dans la région pacifique et qu'elle s'impose vis à vis des autres puissances présentes, comme la Chine, la Corée et le Japon ou encore les États-Unis.

Je vous remercie.

desserte maritime à Wallis et Futuna, et en particulier les infrastructures portuaires de Futuna ainsi que le transport maritime entre les deux îles. Par ailleurs, ce montant sera également utilisé pour accompagner le Territoire, à travers une assistance technique appropriée, dans l'élaboration de politiques publiques de développement afin de développer un nouveau modèle de développement économique et social.

En Nouvelle-Calédonie, et en continuité avec le programme financé au titre du IX^{ème} FED, l'Union européenne soutient, avec 19,81 millions d'euros, la mise en œuvre de la stratégie territoriale de formation professionnelle continue qui vise à développer l'accès aux formations et accompagner les bénéficiaires, développer l'employabilité et la mobilité des bénéficiaires, assurer l'adéquation du dispositif de formation et de certification aux besoins des acteurs sociaux économiques et des attentes politiques.

En Polynésie française, il est envisagé de mobiliser 19,79 millions d'euros pour soutenir la politique sectorielle de l'eau (*l'objectif spécifique de cette action est de doter la Polynésie française d'une politique sectorielle de l'eau et d'un programme sectoriel opérationnel, élaborés de manière participative*), la bonne gouvernance financière (*l'objectif spécifique est l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme crédible de réformes de la gestion des finances publiques*), et le renforcement des capacités institutionnelles pour la bonne gestion des fonds européens (*l'objectif spécifique est l'amélioration des performances et de l'efficacité de la Polynésie française dans la gestion, la coordination et la conduite des programmes financés par l'Union européenne*).

La Commission aspire à renforcer davantage les liens privilégiés qui caractérisent la relation entre l'Union européenne aux pays et territoires d'outre-mer à travers une relation plus réciproque ciblée sur le développement durable des PTOM (à savoir, un modèle de développement qui concilie les activités économiques et le bien-être social à long terme tout en préservant les ressources naturelles et les écosystèmes pour les générations futures) et qui pourrait, en même temps, contribuer à la promotion des valeurs et des normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

nom, sous son contrôle, en négociant et en signant des accords internationaux régionaux.

Le président du gouvernement représente en outre la Nouvelle-Calédonie auprès des organisations internationales dont elle est membre.

C'est aussi dans ce cadre institutionnel qu'il est prévu que la Nouvelle-Calédonie pourra disposer de représentations auprès des États et territoires du Pacifique.

À la seule lecture de ces importantes attributions du président du gouvernement, nous percevons le caractère éminemment partenarial qui nous lie à l'État. Ce dispositif nous oblige à la communication permanente, à la réflexion commune et parfois même à la codécision. Ce statut facilite donc incontestablement l'imbrication en Nouvelle-Calédonie de l'action internationale de l'État et de la collectivité.

Mais quelle est la caractérisation opérationnelle de ces compétences statutaires ? Comment très concrètement se traduisent ces compétences sur le terrain et dans quelle mesure notre action entre-t-elle dans un partenariat étroit avec l'État qui justifierait l'inclusion de cette dimension dans la vision de la France de sa politique dans le Pacifique au 21^{ème} siècle ?

En matière de coopération bilatérale tout d'abord, nous conduisons depuis plusieurs années une démarche de diversification de notre champ de coopération au développement, donc à destination des États les plus pauvres de la zone. Nous menons ainsi de nombreuses actions de coopération au Vanuatu, à Fidji et à Tonga. Nous souhaitons à présent nous tourner vers d'autres partenaires comme les Îles Cook ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec lesquels nous partageons d'importants domaines d'intérêt commun.

Nous conduisons par ailleurs des actions de coopération dite « *d'égal à égal* » avec nos grands voisins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il s'agit là davantage de coopérations administratives, universitaires, économiques ou encore infrastructurelles et industrielles. À titre d'exemple, nous échangeons, périodiquement, avec nos partenaires australiens, dans le domaine de la desserte aérienne et nous souhaitons accroître nos échanges dans le domaine de l'harmonisation des normes industrielles.

Cet axe fondamental de notre action extérieure s'appuie sur deux types d'outils essentiels : d'une part, les consultations bilatérales entre administrations et la réunion de commissions mixtes (Australie et Vanuatu) ; et d'autre part, c'est un outil en cours de construction, notre réseau de délégués pour la Nouvelle-Calédonie auprès des États et territoires du Pacifique. Sur ce deuxième outil, il convient de préciser qu'il est sans précédent en France, il consiste en une représentation officielle d'un territoire infra-étatique auprès d'un État souverain.

En matière de coopération multilatérale ensuite, nous avons depuis quelques années pris conscience du formidable levier que constituaient les organisations internationales régionales pour notre insertion dans la zone.

partage de cette origine maorie constitue un élément très fort, qui doit être pris en compte dans toute politique régionale.

Un point semble parfois surprendre les non-initiés : une grande partie de la population des Îles Cook partage la nationalité néo-zélandaise, même si ces individus se disent citoyens des Îles Cook. La nationalité représente en fait l'aspect international de la notion d'État, tandis que la notion de citoyenneté fait plutôt référence à la notion « interne » de l'État. En effet, la nationalité n'est qu'une conséquence *a posteriori* de la qualité d'État. Le caractère évolutif de la relation entre la Nouvelle-Zélande et les Îles Cook va permettre au gouvernement des Îles Cook de contrôler son organisation juridique interne et d'accéder à la reconnaissance internationale des autres États, même si cela prendra du temps.

Dès 1915, cette capacité d'évoluer n'a eu de cesse de s'affirmer, sans les heurts et les artifices qu'a connus la France, comme l'a rappelé Monsieur Rocard. En 1962, un choix fut proposé par la Nouvelle-Zélande aux Îles Cook entre l'indépendance totale, l'intégration à la Nouvelle-Zélande, l'intégration à une future fédération polynésienne et/ou un gouvernement autonome avec libre accès à la Nouvelle-Zélande. Le 4 août 1965, les Îles Cook optèrent pour le statut de libre association à la Nouvelle-Zélande. Elles optèrent pour un gouvernement autonome, avec la capacité de décider à n'importe quel autre moment d'opter pour un autre statut par un acte unilatéral sur lequel la Nouvelle-Zélande avait elle-même renoncé à tout pouvoir de contrôle.

Les Îles Cook vont ensuite substituer graduellement au système juridique néo-zélandais leur système juridique propre. En 1988, elles vont déclarer que le Parlement et l'exécutif des Îles Cook sont les seuls organes constitutionnellement chargés des obligations internationales pesant sur leur territoire. La reconnaissance internationale des Îles Cook va donc prendre un certain temps. Elle a pris une vingtaine d'années. Elle fut d'abord le fait de la Nouvelle-Zélande, puis de l'Australie. La France a signé un traité d'amitié en 1991. Puis la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Portugal et la Norvège reconnurent les Îles Cook. Très récemment, en 2012, ce fut le cas de la Corée du Sud. Les Îles Cook ont également été admises en tant qu'État à part entière au sein de la Banque Asiatique de Développement, de même qu'à l'OMS, au sein de la FAO, dans l'UNESCO et dans les pays ACP. Elles ont ratifié de nombreuses conventions internationales sur la biodiversité, le changement climatique et sur le droit des enfants. Le statut juridique est unique car il est consolidé par une réalité économique et politique qui fait des Îles Cook un acteur de la région Pacifique.

Les gouvernements successifs des Îles Cook ont mené à bien cette indépendance grâce à une croissance économique qu'il convient de souligner. Les Îles Cook ont dégagé en 2011 un PIB de 371 millions de dollars néo-zélandais, pour une dette publique de 77 millions de dollars, dont la Chine détient 35 %, la Banque Asiatique de Développement 62 % et la France 3 %. Leurs dépenses publiques s'élèvent à 111 millions de dollars, pour un déficit qui devrait atteindre 2,5 millions de dollars. L'économie des Îles Cook est

Jones, qui avait exercé en France comme aumônier militaire, avait pour adjoint le révérend Walter Averill (fils de l'évêque du diocèse d'Auckland et archevêque de Nouvelle-Zélande), dont le frère Leslie, sous-lieutenant, joua un rôle primordial le 4 novembre 1918.

D'ailleurs, dans l'église Saint Andrews de Cambridge, plusieurs vitraux sont dédiés au sacrifice des troupes néo-zélandaises. Le triptyque de vitraux qui commémore le premier conflit mondial montre les soldats en train d'escalader les murs du Quesnoy. Ces vitraux furent dévoilés, en décembre 1923, le jour de l'inauguration en France du monument aux Néo-Zélandais érigé sur les remparts de la ville à l'endroit exact de l'assaut.

Certains anniversaires de la Libération de 1918 ont été célébrés avec un éclat tout particulier, comme le 50^e en 1968, ou le 90^e en 1998.

En Nouvelle-Zélande, pour commémorer ce 90^e anniversaire, une exposition sur l'histoire des Néo-zélandais en France durant la première guerre mondiale intitulée « *All Quiet on the Western Front ?* » a été présentée au Musée des Arts et de l'Histoire de Waikato, à Hamilton, du 11 novembre 1998 au 14 mars 1999, et inaugurée par Son Excellence M. Jacques Le Blanc, Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande. Riche de photographies et d'objets de guerre, l'exposition a été réalisée par le Dr Nathalie Philippe, historien en résidence soutenue par la Bank of New-Zealand, l'exposition étant parrainée par le Musée des Arts et de l'Histoire de Waikato, la BNZ, le Waikato Times et l'Université de Waikato et appuyée par l'Ambassade de France à Wellington.

Quant au Quesnoy, il a accueilli en visite officielle une délégation parlementaire néo-zélandaise, conduite par le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, une délégation conduite par Sir Michael Hardie-Boys, Gouverneur général accompagné de plusieurs Ministres ainsi que Mme Margaret Blyth, fille du Lieutenant-Colonel Blyth (âgé alors de 102 ans), et M. Averill, fils du Dr Averill, premier libérateur du Quesnoy, venus tout spécialement de Nouvelle-Zélande avec son épouse. Quantités d'activités et animations ont été organisées : défilés, dépôts de gerbes, remise de médailles du souvenir, exposition sur l'amitié Le Quesnoy/Nouvelle-Zélande, décoration et pavoisement de la ville...

Le jumelage avec Cambridge :

Enfin, le 80^e anniversaire a été marqué également par l'annonce du jumelage du Quesnoy et de Cambridge, l'acte français étant signé à Cambridge le 16 février 1999 par l'Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande. À cette occasion une œuvre picturale a été offerte à la Nouvelle-Zélande par la ville du Quesnoy. Il convient de rappeler que ce jumelage Le Quesnoy-Cambridge est l'unique jumelage franco-néo-zélandais à ce jour.

En parallèle, une association a été créée au Quesnoy, la « *Maison quercitaine de Nouvelle-Zélande* », actuellement présidée par Mme Marie-José Burlion, Adjointe au Maire, dont le but selon ses statuts est d'entretenir des

liens d'amitié avec Cambridge et la Nouvelle-Zélande suite au jumelage des deux villes, d'entretenir et développer le devoir de mémoire envers la Nouvelle-Zélande et ses habitants, d'améliorer la connaissance de la langue anglaise afin de favoriser la communication, de promouvoir la langue et la culture française et de favoriser les échanges culturels au sens large.

Dans un local servant à exposer les documents liés aux relations entre Le Quesnoy et ses amis néo-zélandais et se voulant un point de rencontre pour tous les visiteurs venus des antipodes, la « *Maison de la Nouvelle-Zélande* » a été inaugurée au Quesnoy le 18 juin 2000, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Appel du Général De Gaulle, en présence d'une délégation néo-zélandaise conduite par le Maire de Cambridge.

Le 30 mars 2004, une « *Le Quesnoy Place* » (place Le Quesnoy) était inaugurée à Cambridge en présence de M. Jean-Michel Marlaud, Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande.

Depuis le jumelage et la création de la « *Maison quercitaine de Nouvelle-Zélande* » les échanges ont sensiblement augmenté et en nombre et en qualité. Nombreux sont les visites bilatérales, les échanges scolaires et culturels. Chaque année, sur les 800 étrangers qui visitent la ville, 200 sont de nationalité néo-zélandaise.

Un documentaire réalisé par Chantal Perrin « *Ils sont venus du bout du monde* », a évoqué la libération de Le Quesnoy par les troupes néo-zélandaises et la reconnaissance des Quercitains depuis lors, et une pièce de théâtre « *Te Awarua* », produite par la compagnie Altus et écrite par M. Albert Belz, auteur néo-zélandais d'origine maorie, a été présentée au Quesnoy. Cette pièce prend pour base les liens du Quesnoy et de la Nouvelle-Zélande depuis la libération de la ville en 1918.

En 2004, une « *Année Chêne et Fougère* » a été programmée, sur le thème de l'amitié entre Le Quesnoy (la ville des chênes) et la Nouvelle-Zélande (dont l'emblème est la fougère), ce qui a été l'occasion de présenter tout au long de l'année des expositions et des spectacles représentant la culture néo-zélandaise. Le lancement officiel de cette année eut lieu en février avec le carnaval, durant lequel Bimberlot, géant officiel de Le Quesnoy, a été rejoint par « *Maori* ». Venu d'Akaroa (près de Christchurch dans l'île du Sud), il est haut de 4 mètres et tire la langue tel un guerrier maori exécutant le « *Haka* ».

Au-delà de ces opérations ponctuelles, l'ambition de la Ville du Quesnoy est désormais, et dans la perspective du Centenaire de la Libération de 1918, de doter la Cité des Chênes d'un véritable espace muséographique, à l'image de ceux qui sont consacrés, avec l'aide du gouvernement de Canberra, à l'engagement des Australiens dans la première guerre mondiale.

Ce projet sera l'un des thèmes abordés par la délégation municipale que je conduirai en Nouvelle-Zélande lors du voyage qui a été programmé du 15 février au 4 mars prochains.

L'action proposée pour 2013 consistera à faire réaliser un documentaire sur le festival de cinéma de Suva du 15 au 20 avril 2013, par une équipe de tournage composée d'un jeune réalisateur métropolitain et d'un jeune cinéaste calédonien.

Le montage du film s'effectuera dans les locaux de l'Université nationale de Fidji par l'équipe de tournage qui sera en résidence de stage de perfectionnement de montage, encadrée par des enseignants fidjiens. Le film entièrement terminé sera présenté en première au festival de Rochefort du 8 au 12 mai 2013. Cette opération fidjienne, calédonienne et française aboutira ainsi à une réalisation cinématographique commune qui pourra être projetée dans les festivals culturels de la zone pacifique, illustrant ainsi la vitalité et la pertinence de la francophonie dans cette région.

À l'occasion de ce festival, on rencontre des amis, on y voit de beaux films, on réfléchit. On y évoque les grands problèmes qui touchent le Pacifique Sud, en toute liberté. De cette coopération naît l'échange, et nous connaissons l'importance symbolique ou matérielle entre les habitants des îles du Pacifique. Cinéastes, vidéastes et chercheurs des deux côtés du monde se retrouvent dans cette ville qui entretient avec le Pacifique de très lointaines relations basées non sous le signe de la conquête, mais de la recherche et de la découverte. De nombreux officiers, marins, chirurgiens de marine, savants, l'on sillonné dès le milieu du XVIII^{ème} siècle et y ont éparpillé leurs os. Une partie du second équipage de l'expédition de La Pérouse, débarquant imprudemment aux Samoa y a été massacrée, dans cette jolie baie aujourd'hui dénommée baie du massacre. Plus tard, des Rochefortais ont participé à l'édification de la ville d'Akoroa, au sud de Christchurch. Nous entretenons des relations quasi familiales avec cette ville, au sommet de laquelle se trouve le petit cimetière des Rochefortais, tout au bout de la rue Dauphine.

C'est donc, au-delà des relations d'État, un réseau d'amitiés, d'échanges qui fait la solidité de cette relation privilégiée, tant avec les sculpteurs et les graveurs kanaks qu'avec les artistes papous et aborigènes. Le musée Hébre de Saint Clément entretient des relations étroites avec l'Agence de Développement de la Culture kanak. Il y a quelques mois, j'ai signé avec Marie Claude Tjibaou la deuxième convention culturelle qui nous permet d'accueillir en résidence des artistes venant de Nouvelle Calédonie, qui, de son côté reçoit des artistes de notre région. Nous n'en sommes pas restés là, il y a quelques mois nous avons accueilli un artiste aborigène de renommée mondiale, Dennis Nonna, qui vient de la région de Torres.

Les collections de notre musée sont parmi les plus importantes de France. Nos artistes travaillent et trouvent leur inspiration dans les îles, sculpteurs et graveurs du Pacifique œuvrent dans nos ateliers.

Mais il ne s'agit pas là d'une simple coopération culturelle entre des artistes supportés par des collectivités. C'est une tentative de compréhension de l'âme de l'autre, un regard commun porté sur ce temps du passage des mythes et des religions à l'art, de ce qui est sacré, de ce qui est interdit à ce

qui devient visible. Ces œuvres, ces « choses » et je reprends le terme employé par Marie Claude Tjibaou, choses, parce que, volées, achetées à vil prix, déportées, elles ont perdu leur caractère sacré. Maintenus au sommet des cases, exposés au soleil et à la pluie, elles auraient depuis longtemps disparu.

Permettez-moi de citer Marie Claude Tjibaou à propos de l'exposition « *De jade et de nacre* » qui fit revenir en Nouvelle Calédonie des œuvres (des choses disait-elle) qui revenaient après parfois 200 ans d'absence : « *Même si elles ont pu être achetées, elles appartiennent au pays. Malgré tout, c'est bien qu'elles soient dans les musées où elles sont dispersées : nous existons un peu à travers elles dans le reste du monde* ». En montrant aux Néo-calédoniens, de quelque origine géographique soient-ils, ce qui continuait d'être à eux et qui parlait dans nos musées, nous faisons preuve de la plus intelligente des formes de coopération culturelle.

C'est là une forme exigeante de coopération, tout à la fois riche et semée d'embûches, délicate parce qu'elle est aux confins du mythe et de l'art. Je voudrais citer deux exemples, celui de l'art africain, imité, abîmé, copié par des artisans chinois et vendu sur nos marchés, art africain, qui, après des années de saccages ne fut reconnu qu'à partir des années trente, celui de l'art aborigène, pourtant beaucoup plus fragile, beaucoup plus lointain. Cet art du rêve et du mythe fondateur, qui ne vivait souvent que dans l'instant fut porté sur des supports plus solides, par le biais de l'acrylique, grâce à des amateurs et des galeristes éclairés qui préserveront cet art, aussi bien de sa disparition que de sa mercantilisation à outrance, qu'ils aient ou non des idées d'un profit supérieur. Ainsi, sans la cassure qui a emporté trop souvent les extraordinaires réalisations africaines de l'ouest, les peuples passent sans trop de casse, du mythe à l'expression artistique. Et c'est pour nous, le plus grand succès d'une coopération culturelle réussie.

La coopération culturelle, parce qu'elle nous fait reconnaître l'autre comme notre égal, peut être aussi le premier vecteur d'une coopération plus générale. J'en veux pour exemple, le début d'une coopération décentralisée entre le pays rochefortais et le site de Kilwa Kilwani sur la côte sud de la Tanzanie.

Après avoir subi un échec dans sa candidature au patrimoine mondial de l'humanité, le Pays rochefortais, soucieux de conserver l'originalité d'un arsenal maritime inséré dans un estuaire fluvial parmi les mieux conservés, a souhaité s'engager dans une démarche de classement au titre des grands sites. Des nombreuses contraintes environnementales il a voulu tirer profit : la démarche n'est pas toujours aisée de convaincre les acteurs économiques d'une zone humide. Elle est basée sur le consensus des partenaires, aller ensemble, peut-être lentement, mais ensemble, et ne négliger aucun effet secondaire du problème. Cette méthode a été jugée intéressante par les animateurs du réseau des grands sites et par les services de coopération culturelle du Quai d'Orsay : il y a, à Kilwa Kilwani, un site inscrit au patrimoine de l'humanité, en l'occurrence les ruines bien conservées d'un sultanat arabe du XI^{ème} siècle dont le commerce maritime allait jusqu'en

Chine. Il se compose d'une mosquée, de palais et de magasins, et de forts arabes, omanais et portugais. Les habitants de l'île et de la petite région n'en tirent aucun avantage. Il n'y a que des structures touristiques rudimentaires. Sous les auspices de la communauté européenne et du ministère des affaires étrangères, nous y avons conduit une première mission de coopération culturelle, formation des guides, petite restauration, chambres d'hôtes, centre d'interprétariat, aménagement des conditions de transport maritime. Ces besoins ont été pris en compte, mais bien vite nous avons parlé cadastre, organisation urbaine, ramassage des déchets ménagers, protection des oiseaux, exploitation des marais salants. Nous avons organisé à Dar es Salam la première exposition consacrée à ce site. Nous avons reçu une délégation du district. Nous avons élaboré les premiers sujets concrets que nous traiterons en septembre.

Cette façon de procéder est aisément transposable. Une coopération culturelle débouchant sur d'autres formes, nécessite un encadrement solide, le contrôle des institutions européennes et françaises, un financement partiel, voire total de leur part, la collectivité locale apportant, par ses élus et ses techniciens, le savoir faire à partager. Mais le Pacifique est loin, les voyages coûtent cher et il ne faut pas se tromper de cible. L'aide des ambassades est primordiale, ainsi que l'assistance des collectivités françaises de la région.

L'abandon des essais nucléaires, l'apaisement durable qui règne dans nos territoires font désormais de la France un interlocuteur acceptable, voire recherché. Nos forces militaires participent aux actions humanitaires de la région ; une coopération culturelle, débouchant sur d'autres formes de collaboration, ne peut qu'être bien perçue.

La France apparaît comme un élément recherché de stabilité dans un monde du Sud Pacifique, inquiet de l'expansionnisme chinois, de l'instabilité de la Nouvelle-Guinée, de la proximité du plus grand État musulman sur la planète et de la montée inexorable des eaux. Les traditionnelles réticences anglo-saxonnes à l'encontre d'une ancienne puissance coloniale et de surcroît catholique, passent au second plan.

D'où la nécessité d'une bonne et intelligente coopération.

Je vous remercie.

œuvre de capacité d'innovation et de pugnacité pour que les lois de la République aillent jusque dans le Pacifique.

tsunamis meurtriers comme celui de juillet 1998 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Du fait de leur origine volcanique et de leur taille réduite, ces petites îles sont faiblement dotées en ressources minières et en forêt d'intérêt commercial, à la différence des « morceaux » de vieilles terres comme la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Guinée qui forment la majeure partie de la Mélanésie (Doumenge, 1966 ; Antheaume et Bonnemaïson, 1988).

L'éloignement des principaux foyers de population et de consommation du « système Monde » ainsi que la taille réduite des terres émergées sont les principales contraintes géographiques de l'Océanie insulaire.

La première induit des coûts d'acheminement des personnes et des denrées sans équivalent pour toute autre partie du monde (Ward, 1998). Les collectivités françaises de la région sont toutes à plus ou moins 24 heures d'avion et 40 jours de mer de la métropole, qui génère encore une large part des flux commerciaux et de passagers irriguant ces collectivités. Principales conséquences : un coût de la vie et un coût de la main d'œuvre élevés et une grande difficulté à développer le tourisme, contrainte qui devrait s'accroître si la crise climatique émergente conduit à une réduction du trafic aérien sur les très grandes distances (David, 2010, 2012). Or, le tourisme est encore considéré par beaucoup de gouvernements océaniques comme un de leurs principaux facteurs de développement économique.

La taille réduite des terres émergées conduit à de multiples conséquences négatives :

Les États océaniques sont tous des États archipélagiques, dont les îles sont souvent distantes de plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres. Au niveau politique, cet éclatement géographique complique le contrôle du territoire national par l'île capitale. Au niveau économique, il renchérit considérablement les déplacements interinsulaires et génère un développement asymétrique du pays qui s'est considérablement renforcé avec la globalisation des échanges. Toutes les capitales d'Océanie sont aujourd'hui des villes portuaires et la spécialisation du transport maritime avec la généralisation des porte-conteneurs et des « *Roll-on / Roll off* » a considérablement renforcé cette fonction, ceux-ci ne pouvant être accueillis que sur des plateformes d'envergure internationale. Les cargos vraquiers des compagnies internationales, que leurs mats de charge autorisaient à « vagabonder » jusque dans les ports les plus « rustiques », ont disparu, laissant le cabotage aux mains des seuls capitaux locaux. Ces derniers étant souvent insuffisants, l'activité maritime dans les îles éloignées a périclité. Au début du XX^e siècle, les navires des métropoles ou des centres de commandements régionaux touchaient la plupart des îles océaniques plusieurs fois par an. Celles-ci étaient alors en contact direct avec le « système Monde » et pouvaient y écouler directement leur production. Désormais, les ports des grands centres urbains et les aéroports internationaux adjacents sont les seules portes d'accès

au commerce international et les îles qui en sont éloignées subissent un fort handicap économique (Ward, 1998). Les îles les moins bien reliées à la capitale tendent à se périphériser, avec pour résultat un faible développement de l'économie monétaire et un exode rural accru. En Mélanésie, cet exode vient irriguer les capitales, dont la population peut ainsi doubler en moins de 30 ans, ainsi de 1983 à 2003, la population de Port-Vila est-elle passée de 12 000 à 40 000 habitants. En Polynésie et Micronésie, cet exode se traduit aussi par une migration internationale, parfois très dynamique (Poirine, 1994), qui explique que la population de certains pays progresse très lentement (cas de Tonga et du Samoa occidental), voire régresse (Îles Cook). L'émergence à l'échelle mondiale de la « société de l'information » contribue à renforcer ce tropisme citadin et à accentuer le processus de périphérisation interne qui frappe les archipels d'Océanie (David, 2003).

La population réduite des États obère leur viabilité économique. Seuls 3 des 24 États et territoires que compte l'Océanie insulaire dépassent le million d'habitants et disposent ainsi d'un marché intérieur suffisant pour développer une économie de substitution aux importations (Doumenge, 1983). Les 21 autres États et territoires sont condamnés à l'extraversion de leur économie et à la concurrence sur le marché international avec des pays continentaux bénéficiant de moindres coûts de la main d'œuvre (Poirine, 1995), à moins qu'ils ne trouvent une stratégie de développement originale axée sur les flux financiers de la population migrante aux États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie et sur l'aide internationale qui autorisent une fonction publique pléthorique et le maintien d'activités vivrières dans une partie de la société, modèle de développement que les économistes Bertram et Waters (1985) ont appelé MIRAB (*Migrations, Remittances, Aid, Bureaucracy*) et qu'ils présentent comme un modèle viable (Bertram, 1986 ; Poirine, 1993).

Si ces contraintes géographiques sont intemporelles, leurs effets sur les économies et sociétés océaniques se sont considérablement renforcés avec les nouvelles formes prises par la mondialisation depuis 20 ans. Jusqu'alors cette dernière – qui affecte les espaces insulaires d'Océanie depuis déjà 150 ans – s'était traduite par l'intégration progressive de l'ensemble des îles d'Océanie dans le « système Monde » : intégration de nature économique, les îles fonctionnant comme réservoir de ressources naturelles (Doumenge, 1966), intégration de nature politique, l'exploitation économique des îles au profit des métropoles nécessitant la mise en place de l'ordre colonial, remplacé ensuite par les deux principales organisations régionales que sont la CPS (Communauté du Pacifique Sud) et le Forum du Pacifique Sud (Blanchet, 1985) et intégration de nature militaire, la seconde guerre mondiale ayant conduit à une spécialisation géostratégique de la région (Antheaume et Bonnemaïson, 1988).

Cette intégration n'a pas progressé partout avec la même intensité. À l'échelle de l'île, elle a conduit très tôt à une accentuation du clivage entre le littoral, où au XIX^e et début du XX^e siècle se sont installées les missions et les

plantations et où se concentrent aujourd'hui les activités économiques, et un intérieur des terres souvent préservé par sa morphologie escarpée. À l'échelle régionale, les disparités se sont accrues entre les pays abondamment dotés de ressources naturelles recherchées sur le marché international (comme la Nouvelle-Calédonie) et ceux qui ne le sont pas, entre pays riches et pauvres, entre pays indépendants et pays rattachés à une métropole, avec pour résultat final la marginalisation économique d'un nombre croissant de pays. À cette dynamique régionale, se surimpose désormais à l'échelle nationale une dynamique de périphérisation interne et de macrocéphalie urbaine qui semble difficilement réversible, surtout lorsque les États n'ont plus les ressources financières nécessaires pour couvrir les besoins de leur pays en termes de santé, d'éducation et de transport. D'une manière générale, cette périphérisation est d'autant plus prononcée que la taille des îles est faible, que le nombre de centres urbains de plus de 1 000 habitants est réduit, ces villes étant autant de marchés de proximité pouvant écouler une partie de la production locale, et que les distances entre les îles et le principal marché de consommation ou le port de commerce international sont importantes.

Face à la périphérisation croissante des archipels océaniques, que nombre de communicants présentent encore comme partie intégrante du « centre du monde », le développement du commerce intra-régional et la mise en place d'une stratégie régionale de développement durable pourraient constituer une alternative crédible (David, 2010). Mais pour l'instant, cette dernière se heurte au manque de diversité des économies insulaires, dont les productions agricoles ou halieutiques sont souvent identiques, à la fois pour des raisons naturelles mais aussi en raison de l'absence de coordination entre les États pour spécialiser leurs productions destinées à l'exportation.

Si les terres émergées de l'Océanie insulaire n'occupent que 1 269 millions de km², les zones économiques exclusives couvrent une superficie près de 28 fois supérieure. L'avenir du Pacifique est-il donc dans l'Océan ? Jusqu'à présent la pêche constitue la principale exploitation de cet espace maritime. Mais dans ce domaine, les contraintes sont également très présentes.

Si le Pacifique intertropical abrite les principales réserves de thon de la planète, l'exploitation n'est véritablement profitable qu'au voisinage de l'équateur, où l'abondance de la ressource est maximale toute l'année (David, 2008). Vers 20 degrés de latitude, la pêche est sous la dépendance de la saisonnalité des espèces cibles que les navires doivent suivre dans leurs déplacements, ce qui renchérit considérablement les coûts de production.

Des ressources démersales profondes de bonne valeur commerciale (vivaneaux notamment) existent sur les tombants des îles et les pentes des monts sous-marins. Mais en raison du caractère très accore des fonds (il est courant qu'à 1 000 mètres de la côte, on soit déjà à plus de 1 000 mètres de profondeur), les stocks sont peu abondants et fragiles à toute exploitation intensive (Cillaurren et al., 2001).

Ces réponses ayant été apportées, les sociétés océaniques ont pu alors donner libre cours à leur génie et construire cette géodiversité unique au monde, aujourd'hui en péril.

N'avons-nous pas un besoin urgent de renouveler notre manière de voir le monde ?

Qui peut prendre le risque d'affirmer que les sociétés et cultures océaniques ne peuvent rien nous apporter en ce domaine ?

et la BEI, au financement du projet SWAC (*SeaWater Air Conditioning*) qui permettra d'utiliser le différentiel de température pour climatiser le centre hospitalier de Papeete. Il faut tirer un bénéfice économique de telles solutions pour pouvoir les exporter. Le développement, sur ces questions, d'une expertise française reconnue internationalement pourrait constituer une priorité. Là aussi, les initiatives développées à La Réunion, en utilisant les écarts de température et l'énergie de la houle, peuvent être transposées ailleurs et notamment dans le Pacifique. Les solutions ne seront peut-être pas tout à fait identiques et il ne fait pas de doute que cette déclinaison présentera une valeur ajoutée significative.

Au sein de l'AFD, nous finançons, au travers du fonds français pour l'environnement mondial, l'initiative CRISP (*CoralReef Initiative for South Pacific*), auquel 7 millions d'euros auront été alloués (5 millions d'euros apportés par l'AFD et 2 millions d'euros apportés par le fonds français pour l'environnement mondial, en partenariat avec la Communauté du Pacifique Sud et le programme régional océanien pour l'environnement). L'objectif de cette initiative française est de fédérer l'intervention d'autres partenaires et États de la région afin de favoriser une meilleure intégration des stratégies et des projets de protection des écosystèmes.

Le futur projet RESCUE, qui prendra la suite du projet CRISP, sera financé au cours des prochaines semaines à hauteur de 2 millions d'euros par le fonds français pour l'environnement mondial et probablement 4,5 millions d'euros pour l'Agence française de développement. L'objectif est, là aussi, de fédérer les intérêts bien compris de nos territoires ultramarins et des États de la région.

Nous avons accordé il y a environ quinze jours une subvention de 800 000 euros pour l'initiative BEST de la Commission européenne en faveur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques dans les territoires ultramarins européens. Cette initiative vient au bon moment et doit être soutenue. Nous espérons y associer d'autres partenaires européens.

élevées, le platine étant un élément valorisant. Les encroûtements sont par ailleurs une source potentielle de nombreux autres éléments métalliques tels que le titane, le cérium, le nickel, le thallium, le tellure, le zirconium, le tungstène, le bismuth ou encore le molybdène.

Plus récemment, les recommandations du Grenelle de la Mer en juillet 2009 d'une part, la création par décret le 24 janvier 2011 du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) d'autre part, et enfin les décisions du Comité interministériel de la mer (CIMER) dévoilées le 10 juin 2011, attestent de l'intérêt de la France sur ces questions à forts enjeux. Sur la base des recommandations du Grenelle, l'IFREMER a lancé un projet d'exploration des fonds sous-marins au large de Wallis et Futuna, reposant sur un partenariat public/privé inédit associant l'Agence des Aires Marines Protégées, l'IFREMER et le BRGM, pour les organismes publics et TECHNIP, ERAMET et AREVA pour les organismes privés. Les résultats des trois campagnes de prospection préalable, réalisées depuis 2010 vont faire l'objet d'une évaluation en vue de définir dans les prochains mois la suite qu'il serait possible d'y réserver, les premiers résultats paraissant dès à présent très encourageants. Du point de vue hydrothermal, plusieurs zones actives et inactives ont été localisées. Plusieurs champs hydrothermaux fossiles constitués d'oxyde de manganèse ont été également découverts lors de l'exploration régionale.

Preuve de l'intérêt et de la vigilance des États autour de ces sujets, la Chine et la Russie se sont mobilisées très rapidement en 2010 dès l'annonce de la nouvelle réglementation relative aux sulfures polymétalliques par l'AIFM, pour déposer des permis sulfures qu'ils ont obtenus en 2011 : la Chine dans l'océan Indien, la Fédération de Russie dans la région de la dorsale volcanique médio-atlantique. Dans le Pacifique, des permis d'exploration ont été déposés sur plusieurs champs hydrothermaux par des sociétés privées (Nautilus Minerals, Neptune Minerals) et des États (Corée du Sud, Japon). Nautilus prépare actuellement une exploitation des dépôts hydrothermaux au large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour 2014, ce qui constituera la première exploitation de ressources minérales par 1 700 mètres de profondeur. Neptune envisagerait un projet pilote au large des îles Salomon ou de la Nouvelle-Zélande.

L'exploitation de ces ressources constituerait pour l'outre-mer un nouvel atout politique, stratégique et économique. Ceci concernerait non seulement les activités classiques, tels que le transport de minerai par bateau, la logistique, les infrastructures portuaires, mais aussi les nouvelles activités relatives à l'exploration *offshore* sans oublier les activités prévisibles à plus ou moins long terme (par exemple la transformation du minerai).

En résumé, dans le contexte actuel de relance de l'économie française et d'une stratégie nationale de sécurité des matières premières, les richesses économiques pouvant venir de la mer et du sous-sol sont des opportunités à ne pas négliger : la France, au travers de l'outre-mer, peut ainsi assurer sa place dans le monde dans un futur où de nouvelles sources de matières premières seront essentielles à notre économie.

yeux de la solution pour une production autonome et permanente d'électricité (24 heures sur 24). Le marché, pour cette technique de production, se situe principalement autour de la zone intertropicale, qui peut offrir, pour les eaux de surface des océans, une température de 27 ou 28 degrés, voire davantage. Les sites visés sont ceux qui ne sont pas interconnectés, avec une forte dépendance aux énergies fossiles, une pression foncière importante et des coûts de l'énergie assez variables mais souvent très élevés compte tenu des fluctuations des prix des énergies fossiles.

Selon une de nos estimations, ce marché insulaire pourrait représenter 6 à 9 GW en termes de capacités installées d'ici 2030. Je n'évoque même pas le potentiel du marché continental qui peut également être visé dans cette zone.

Au-delà de l'objectif d'indépendance énergétique, cette technologie offre l'opportunité de création d'une nouvelle filière industrielle, qui pourra générer de l'emploi dans les usines de réalisation de ces installations mais aussi sur les sites qui auront à concourir à l'installation de ces centrales et à leur maintien durant toute leur durée de vie. Elle représente également une opportunité pour positionner l'industrie française dans un segment en pleine ouverture et tirer parti des implantations outre-mer, qui nous permettent de constituer des bases arrière pour le déploiement de ces technologies vers des marchés d'exportation.

De telles solutions peuvent être déployées en mer, via des plateformes *offshore*, avec des puissances allant de 10 à 30 MW. Nous pourrions certainement aller au-delà dans le futur mais nous sommes, pour l'instant, limités par la technologie. La difficulté porte sur le pompage d'eau de mer froide en profondeur, puisque nous avons besoin de débits très importants pour recondenser le système de production d'énergie. Nous avons aussi la possibilité de déployer des installations à terre, pour des puissances plus faibles, allant jusqu'à 4 à 5 MW. De telles solutions peuvent s'avérer tout à fait pertinentes pour certains clients, par exemple des hôteliers qui souhaitent être autonomes sur le plan énergétique. Nous pouvons coupler des installations terrestres d'énergie thermique des mers à des installations SWAC pour profiter de l'eau froide tirée des profondeurs et ainsi disposer d'une double solution de climatisation et de production d'électricité.

Pour parvenir à ces résultats, nous avons besoin d'une impulsion. La technologie est prête. Nous avons réalisé un prototype à terre à La Réunion, afin de démontrer la faisabilité du système de production d'énergie. Ce programme nous fournit aussi l'occasion de tester de nouvelles générations d'échangeurs qui vont permettre d'améliorer le rendement et l'efficacité de ces systèmes. Nous avons besoin de déployer une première solution *offshore* et nous comptons sur l'aide gouvernementale pour y parvenir. Cet appui pourrait par exemple prendre la forme de tarifs de rachat ou d'un soutien à l'investissement au travers de fonds européens. Si l'AFD recherche des projets innovants à soutenir, nous aurons de nombreuses propositions à lui présenter.

les secteurs domestiques et industriels, mais aussi pour la production d'électricité. Par ailleurs, la Chine augmentera ses importations de GNL dans les années à venir ; contribuant ainsi de manière significative au développement de ce marché.

Les investissements considérables mis en œuvre par le Groupe en Australie permettront de consolider la position de Total sur les marchés GNL d'Extrême Orient actuellement approvisionnés à partir des usines de liquéfaction d'Indonésie et de la péninsule Arabique où le Groupe détient des participations significatives.

Par ailleurs, Total intensifie ses travaux d'exploration pétrolière et gazière non seulement en Asie du Sud-Est, mais aussi dans la zone Pacifique. L'objectif est d'augmenter la contribution de la zone Asie-Pacifique aux productions du Groupe et de renforcer nos positions en tant qu'opérateur.

Les activités d'exploration de Total ont repris en Australie en 2005. Total détient désormais des participations dans 7 permis d'exploration offshore au nord-ouest de l'Australie, dont trois blocs opérés. Les deux zones principales sont les bassins de Bonaparte (près de la future usine de GNL de Darwin) et de Browse (autour d'Ichthys).

Dans le bassin de Bonaparte, une campagne de forage de deux puits (Durville-1, Laperouse-1) a été menée au 1^{er} semestre 2011 et a conduit à une découverte de gaz naturel sur le puits Durville-1. Une nouvelle campagne sismique va démarrer en 2012 pour mieux comprendre la géologie de cette région.

Dans le bassin de Browse, Total a pris une participation de 40 % en 2007 dans les permis WA-341P, WA-343P et WA-344P opérés par Inpex (60 %). Un seul puits d'exploration (Mimia-1) a été foré dans cette zone, donnant lieu à une découverte de gaz à condensat en août 2008. Total détient aussi 50 % du permis WA-408P, dont il est opérateur. Après deux campagnes sismiques 3D menées en 2008 et 2010, trois forages sont prévus en 2012 et 2013 pour mettre en évidence des réserves de gaz additionnelles à proximité du champ d'Ichthys.

Total a également décidé de développer ses activités d'exploration en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les études géologiques se concentrent sur les piémonts et les carbonates présents dans le pays, deux thématiques pour lesquelles Total dispose d'une grande expertise.

Pour ce faire, Total a signé avec Oil Search, qui est un opérateur historique dans ce pays, plusieurs accords en octobre 2012 pour l'acquisition de participations de 40 % dans deux permis *offshore* (PPL234, PPL244), d'une participation de 50 % dans le permis offshore PRL10 contenant la découverte d'Uramu et des options d'achat portant sur 35 % des permis *onshore* PPL338 et PPL339. Tous ces blocs sont situés dans la région du golfe de Papouasie. Par ailleurs, nous recherchons d'autres opportunités dans ce pays où il y a

La France a conscience de ses responsabilités dans cette partie du monde, même si la situation est aujourd'hui difficile. Elle a su tirer toutes les leçons du passé et les souvenirs douloureux qui ont émaillé son Histoire, lors des processus de décolonisation du siècle dernier, ont renforcé sa volonté de respecter le libre arbitre des peuples, de reconnaître leur droit légitime à l'émancipation et de permettre l'épanouissement de toutes les cultures dans un dialogue fécond d'admission de l'altérité et de recherche de la complémentarité. Cette politique de maturité trouve tout naturellement un terrain de choix dans le Pacifique. Je crois pouvoir dire, en présence de l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, que depuis 1996 et la fin des expérimentations nucléaires en Polynésie, un dialogue plus approfondi et même une nouvelle fraternité ont vu le jour. Le processus engagé en Nouvelle-Calédonie a également permis de renouer un dialogue plus fécond, plus nourri, nous permettant de cheminer encore mieux ensemble.

Grâce à l'intelligence de Michel Rocard, à l'origine des accords de Matignon en 1988, puis au courage des gouvernements qui se sont succédé et notamment de Lionel Jospin, qui poursuivit le processus avec les accords de Nouméa en 1998, avec la participation active de la classe politique locale, qui a su faire preuve de responsabilité, la Nouvelle-Calédonie a pu trouver le chemin de la paix. Le dernier Comité des signataires a confirmé la bonne tenue des accords et le respect du calendrier qui s'y rapporte.

Lorsque le Président de la République a reçu les partenaires à l'Élysée, il leur a fait un cadeau, comme le veut la coutume en Nouvelle-Calédonie. Il a offert aux partenaires calédoniens des objets en porcelaine de Sèvres, « parce que c'est beau et parce que c'est fragile », a-t-il dit. Comme la porcelaine de Sèvres, les accords de Nouméa sont beaux et fragiles. Vous aurez à prendre en charge et à préserver cette beauté et cette fragilité, comme toute la famille calédonienne ici réunie. Un tel processus de décolonisation institutionnalisée est unique dans l'Histoire de la République. La France n'a pas peur du suffrage universel : quel que soit le verdict qui en sortira, la France saura s'en accommoder. Depuis cette date, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, il me semble que la France a su faire les choix pertinents. Elle continuera de contribuer au développement et à l'épanouissement de ses collectivités d'outre-mer.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et le ministère des outre-mer, conscients des difficultés financières de la Polynésie française, ont décidé de consentir un effort sans précédent afin d'aider les Polynésiens à les surmonter. Je me rends après-demain en Polynésie afin de rencontrer la population et les responsables politiques locaux afin de leur apporter la pleine solidarité de la Nation et du gouvernement. Développer les collectivités françaises du Pacifique constitue un enjeu à la mesure de l'immensité et des richesses de leur environnement. La solidité des institutions, l'image de la France et la profondeur des liens qui unissent notre pays aux principales puissances régionales (Australie, Nouvelle-Zélande) constituent à nos yeux des gages de paix, de démocratie et de développement durable dans cette région qui va

orchestrer la marche du monde en ce 21^{ème} siècle. La France entend y prendre toute sa place, en coopération étroite avec ses alliés, pour le plus grand profit des Calédoniens, des Polynésiens et des Wallisiens.

Pour cela, il nous faut approfondir nos coopérations dans tous les domaines. C'est déjà le cas, notamment sur le plan militaire, avec l'accord FRANZ, qui nous permet, avec nos amis australiens et néo-zélandais, de veiller à la sécurité des mers. C'est aussi vrai sur le plan économique où les échanges entre voisins s'accroissent. La France est ancrée dans le Pacifique et se doit, à travers ses collectivités, d'interagir en permanence avec l'étranger proche. Elle encourage l'établissement de relations directes entre les entités françaises et ces pays amis. La Nouvelle-Calédonie dispose déjà de deux représentants à l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande dont la mission est de défendre les intérêts calédoniens dans ce pays et de faciliter les échanges, tant économiques que culturels, entre Nouméa et Wellington.

Ce mouvement devrait s'amplifier avec l'Australie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fidji voire le Japon, qui est demandeur de relations plus directes avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Cela peut paraître anodin mais une telle ouverture, qui concerne également les départements français d'Amérique et qui vise à permettre de meilleures relations avec le voisinage immédiat, est très nouvelle dans notre législation. Les régions de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe ont déjà des représentations au consulat général à Miami, au Costa Rica, au Panama, au Venezuela et dans toutes les Caraïbes. Il y a là une forme intéressante d'apprentissage à l'international, notamment pour de jeunes universitaires. C'est une très belle démarche qu'Alain Juppé avait initiée et que Laurent Fabius soutient fortement.

Il faut bien sûr aménager le droit. Nous avons autorisé ces pratiques dans le cadre de la loi d'orientation pour les outre-mer de décembre 2000. Il convient de préciser la façon dont nous pouvons agir, dans le respect du droit commun et de la souveraineté nationale, au niveau sub-étatique. L'ancien Président du Brésil, Fernando Cardoso, avait rédigé un excellent rapport pour l'ONU en soulignant que l'essentiel se trouvait là aussi. Quelques initiatives ont été prises, depuis lors, par les collectivités, avec notamment des forums mis en place par Jean-Yves Le Drian lorsqu'il présidait la commission des régions périphériques maritimes. Ces outils permettent de nouer des relations et d'initier des actions intéressantes, dans le respect des principes de la coopération décentralisée et de la souveraineté nationale. C'est l'intérêt de la France et de ses alliés d'approfondir cette coopération.

Nous remercions nos amis australiens et la Nouvelle-Zélande de leur soutien actif, notamment dans le processus en cours d'intégration de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française en tant que membres de plein exercice du Forum des îles du Pacifique. C'est par cette politique de confiance mutuelle que nous vivifierons la démocratie dans cette région du monde, comme en témoigne notre action concertée au sujet du cas fidjien.

Cette coopération régionale se développe aussi au sein de la Communauté du Pacifique, dont la France est membre fondateur avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La France contribue au budget de la Communauté du Pacifique à hauteur de 2,4 millions d'euros par an, dont 1,3 million au titre de sa contribution obligatoire et plus d'un million de contribution volontaire, auxquels s'ajoutent 370 000 euros du fonds Pacifique. Le siège de la Communauté du Pacifique (organisation internationale) se trouve sur le sol français, à Nouméa, ce qui renforce la place de notre pays, de nos 600 000 citoyens et de la francophonie dans la région.

Notre pays ne sait pas encore suffisamment utiliser le formidable instrument que constitue la langue française. Chaque fois que je voyage, notamment en Amérique Latine et en Caraïbe, je constate une formidable demande de français. J'ai rencontré de parfaits locuteurs du français, à Cuba, qui pleuraient pour déplorer le manque de moyens. Nous pouvons à un niveau sub-étatique, avec les collectivités, impulser une très belle politique et la langue française n'est pas connotée de façon colonialiste, ce qu'on ne sait pas suffisamment à Paris. En Afrique, la langue française est très demandée. Il faut mieux le faire comprendre et exploiter, au bon sens du terme, ce formidable instrument diplomatique.

La France s'est dotée d'un outil de coopération à travers le fonds Pacifique, qui s'avère extrêmement utile dans l'aide aux projets innovants qui concernent au premier chef ces territoires du Pacifique. La biodiversité, les nouvelles énergies et le réchauffement climatique constituent des terrains de recherche prodigieux. Une grande partie de la soixantaine de projets cofinancés actuellement par le fonds Pacifique entre plusieurs États de la région et la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis et Futuna, a trait à la conservation de la biodiversité marine. C'est notamment le cas du projet CRISP de protection des coraux. Avec le savoir-faire français présent dans les instituts de recherche internationalement reconnus comme l'IRD, l'Institut Pasteur, le CNRS, l'Institut Louis Malardé, nous sommes en capacité de mener, en coopération avec les chercheurs et scientifiques de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des pays environnants, les programmes qui s'imposeront demain pour la prévention des catastrophes, la préservation du milieu marin et la synthèse des bio-molécules. De tous ces champs d'investigation surgiront une nouvelle économie, des échanges plus équilibrés, une autre manière de voir le monde. Nos pays s'uniront, je l'espère, face aux risques systémiques que sont, pêle-mêle, le pillage des océans, la pollution, le bio-piratage ou encore l'élévation du niveau de la mer.

Les universités de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie doivent pouvoir bénéficier de cet environnement d'une grande richesse pour offrir des formations d'avenir, développer des partenariats avec des entreprises innovantes, travailler à la multiplication d'unités mixtes de recherche et accroître la coopération avec les universités des pays du Pacifique. Vous avez constaté cet après-midi que les collectivités ultramarines du Pacifique détenaient un potentiel de richesses qui nourrissait l'innovation et vous avez

posé une question à l'intention des entreprises et des décideurs afin de savoir comment valoriser le potentiel de la région. Je vous ai rejoints au moment où la question des terres rares était abordée. J'ai cru comprendre qu'une forme d'appel avait été lancé pour l'exploration et si possible l'exploitation de ces ressources. Il s'agit d'une question tout à fait stratégique et nous ne serons pas inertes.

La biodiversité, tant la faune que la flore, la mer et les minerais, en particulier le nickel de la Nouvelle-Calédonie, constituent un potentiel qui nourrit l'innovation que l'on retrouve sous la forme d'entreprises performantes et respectueuses de l'environnement. Nous sommes d'ailleurs attentifs aux accords de partenariat passés par la Nouvelle-Calédonie avec la Corée et avec la Chine. Je pense notamment aux nouveaux procédés d'extraction du nickel et des minerais. Valoriser ce potentiel implique de faire en sorte que tous les acteurs publics et privés, nationaux, régionaux et étrangers s'associent au travers de programmes de coopération qui privilégient la recherche, respectent la nature, développent l'économie et favorisent l'emploi et la formation des jeunes.

Je me félicite que Wallis-et-Futuna accueillent en septembre 2013 les mini-jeux du Pacifique, auxquels participeront 22 pays de la région. En 2014, la Polynésie française accueillera la coupe du monde de beach-soccer de la FIFA, événement international qui dépassera largement les rives du Pacifique. Le Brésil, le Portugal et 14 autres pays s'y affronteront.

J'ai beaucoup insisté sur la place éminente de la coopération pour promouvoir la démocratie et développer les échanges dans le Pacifique. Je ne voudrais pas occulter le rôle de l'Union européenne dans l'aide au développement au titre du 10^{ème} FED (2008-2013). Les engagements de l'Union européenne atteignent près de 400 millions d'euros pour les États insulaires et le développement du Pacifique Sud, hors des PTOM français, pour une population totale de 10 millions d'habitants. Pour coordonner son action sur place, la Commission européenne va ouvrir une représentation à Nouméa, en lieu et place du bureau des services extérieurs de l'Union européenne, appelé à se transporter à Suva, dans les îles Fidji.

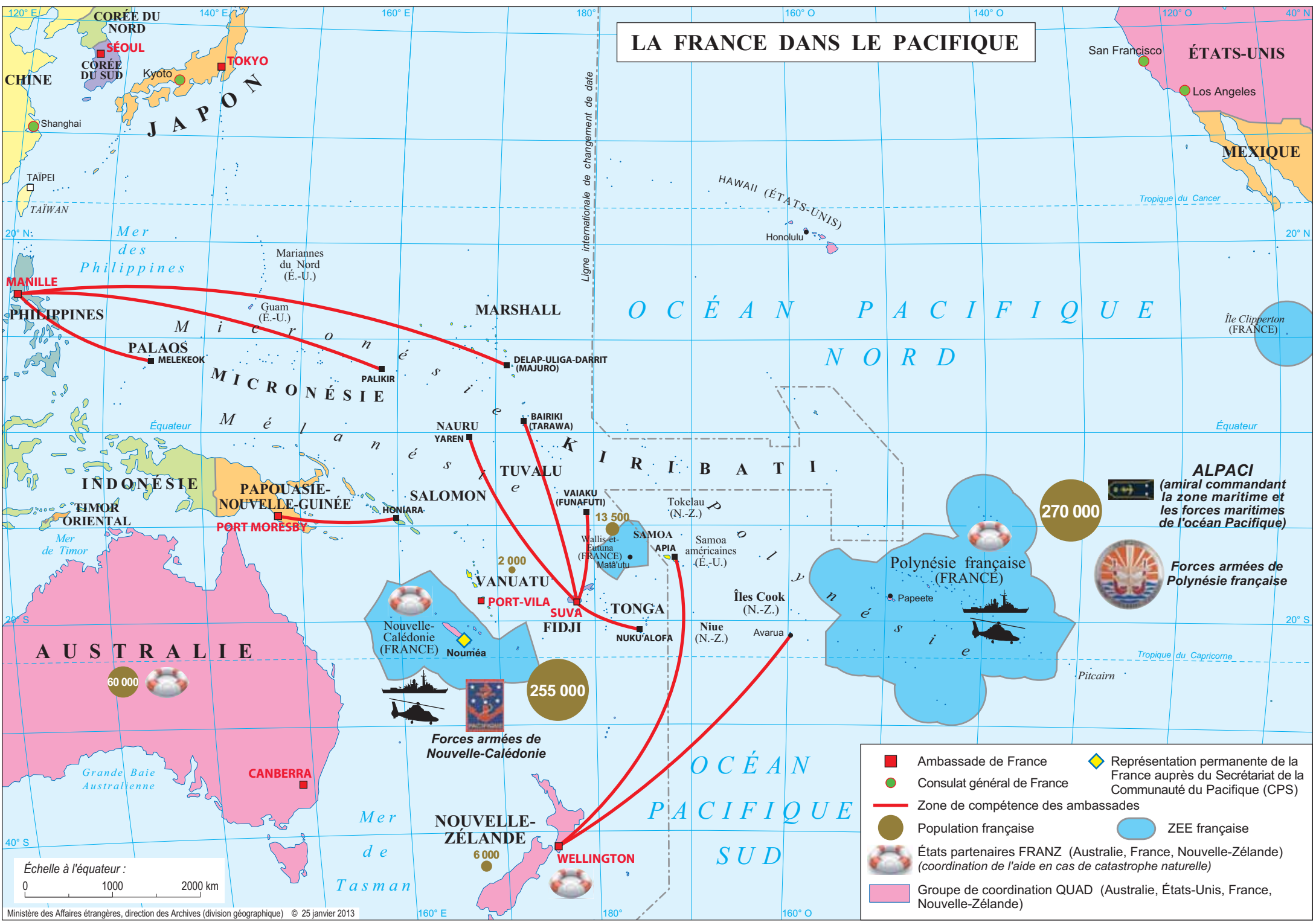
Le centre de gravité du monde se déplace vers le Pacifique. Notre diplomatie et notre vision du monde doivent s'y adapter et même anticiper. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement attentifs aux dynamiques qui sont à l'œuvre dans cette région du monde. La France est fière et heureuse de compter en son sein ces mondes polynésiens et mélanésiens qui entrent en résonance avec leurs voisins aborigènes et maoris. Ils permettent, à travers l'affirmation de leur culture, de leur identité, de leurs coutumes, de rendre la France plus présente, plus diverse et plus riche.

Ce colloque a souligné avec force les atouts de cette zone hautement stratégique et les défis que nous devons relever, en étroite symbiose avec l'Union européenne, les Australiens, les Néo-Zélandais et tous les pays du Pacifique. Je souhaite que soit instaurée une conférence de coopération inter-

ANNEXES

La France dans le Pacifique	143
Organisations régionales dans le Pacifique	145
Aperçu général des États et territoires du Pacifique	147

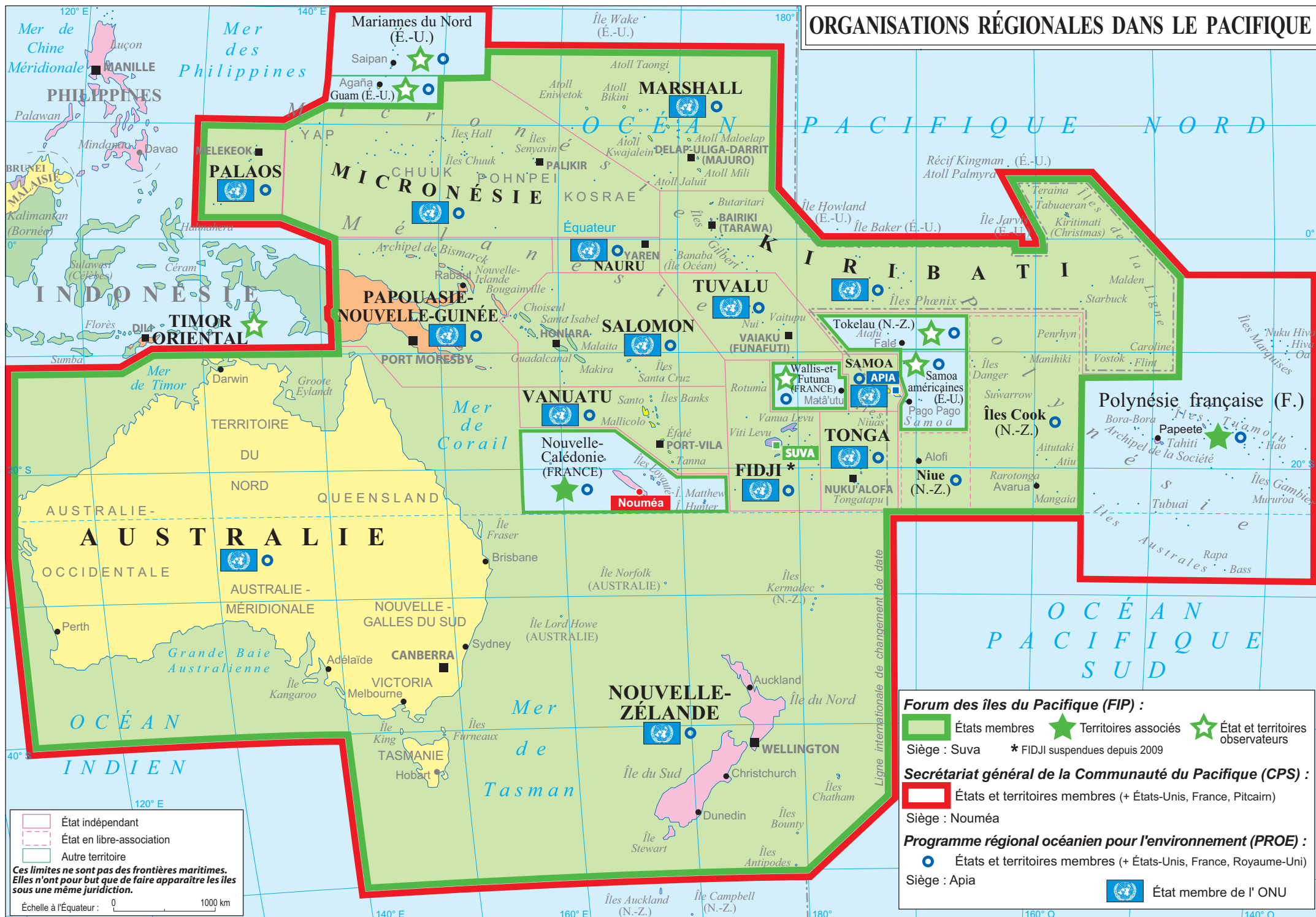
LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE



- Ambassade de France
- Consulat général de France
- Zone de compétence des ambassades
- Population française
- ZEE française
- États partenaires FRANZ (Australie, France, Nouvelle-Zélande) (coordination de l'aide en cas de catastrophe naturelle)
- Représentation permanente de la France auprès du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS)
- Groupe de coordination QUAD (Australie, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande)

Échelle à l'équateur :
0 1000 2000 km

ORGANISATIONS RÉGIONALES DANS LE PACIFIQUE



État indépendant
 État en libre-association
 Autre territoire
Ces limites ne sont pas des frontières maritimes. Elles n'ont pour but que de faire apparaître les îles sous une même juridiction.
 Échelle à l'Équateur : 0 1000 km

Forum des îles du Pacifique (FIP) :
 États membres
 ★ Territoires associés
 ☆ État et territoires observateurs
 Siège : Suva * FIDJI suspendues depuis 2009

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) :
 États et territoires membres (+ États-Unis, France, Pitcairn)
 Siège : Nouméa

Programme régional océanique pour l'environnement (PROE) :
● États et territoires membres (+ États-Unis, France, Royaume-Uni)
 Siège : Apia

● État membre de l'ONU

Aperçu général des États et territoires du Pacifique

État / Territoire	Statut politique	Capitale / Ville principale	Superficie ¹	Population ¹	PIB/habitant \$	ZEE ¹
 Australie	Monarchie constitutionnelle	Canberra	7 682 300 km ²	21,5 millions	56 097 ²	8,6 millions km ²
 Nouvelle-Zélande	Monarchie parlementaire	Wellington	270 534 km ²	4,4 millions	32 061 ²	4 millions km ²
 Papouasie Nouvelle-Guinée	Monarchie constitutionnelle	Port-Moresby	462 243 km ²	6 744 955	1 465 ²	3 120 000 km ²
 Fidji	République parlementaire	Suva	18 333 km ²	847 793	3 493 ²	1 290 000 km ²
 Îles Salomon	Monarchie constitutionnelle	Honiara	28 370 km ²	549 574	1 357 ²	1 340 000 km ²
 Polynésie française	Collectivité d'outre-mer française	Papeete	3 521 km ²	268 767	22 765 ³	5 030 000 km ²
 Nouvelle-Calédonie	Collectivité sui generis française	Nouméa	18 576 km ²	254 525	35 750 ³	1 774 000 km ²
 Vanuatu	République parlementaire	Port-Vila	12 190 km ²	245 036	2 896 ²	680 000 km ²
 Guam	Territoire non-incorporé des États-Unis d'Amérique	Hagatna	541 km ²	187 140	22 661 ⁴	218 000 km ²
 Samoa	Monarchie constitutionnelle	Apia	2 935 km ²	183 123	2 912 ²	120 000 km ²
 États fédérés de Micronésie	République, traité de libre association avec les États-Unis d'Amérique	Palikir	701 km ²	111 364	2 648 ²	2 978 000 km ²
 Tonga	Monarchie constitutionnelle	Nukualofa	747 km ²	103 365	3 518 ²	700 000 km ²
 Kiribati	République	Tarawa	811 km ²	100 825	1 466 ²	3 550 000 km ²
 Samoa américaines	Territoire autonome des États-Unis d'Amérique	Pago Pago	200 km ²	65 896	9 041 ⁴	390 000 km ²
 Commonwealth des Îles Mariannes du Nord	Commonwealth autonome en association avec les États-Unis d'Amérique	Saipan	471 km ²	63 072	12 638 ⁴	777 000 km ²
 Îles Marshall	République associée aux États-Unis d'Amérique en vertu d'un accord de libre association	Majuro	181 km ²	54 439	2 851 ⁴	2 131 000 km ²
 Palaos	République associée aux États-Unis d'Amérique en vertu d'un accord de libre association	Koror	488 km ²	20 518	7 626 ²	629 000 km ²
 Îles Cook	État autonome librement associé à la Nouvelle-Zélande	Avarua	237 km ²	15 708	10 875 ⁴	1 830 000 km ²
 Wallis-et-Futuna	Collectivité d'outre-mer française	Mata Utu	142 km ²	13 256	13 130 ³	300 000 km ²
 Tuvalu	Monarchie constitutionnelle	Funafuti	26 km ²	11 149	1 831 ⁴	900 000 km ²
 Nauru	République parlementaire	Yaren	21 km ²	9 976	2 071 ⁴	320 000 km ²
 Niue	État autonome librement associé à la Nouvelle-Zélande	Alofi	259 km ²	1 479	9 618 ⁴	390 000 km ²
 Tokelau	Territoire non autonome administré par la Nouvelle-Zélande	Fale	12 km ²	1 165	-	290 000 km ²
 Pitcairn	Territoire britannique	Adamstown	39 km ²	66	-	800 000 km ²

¹ Données 2010 du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS)

² Données 2010 du Fonds Monétaire International ou de la Banque mondiale

³ Données 2010 de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM)

⁴ Données antérieures à 2009 de la CPS